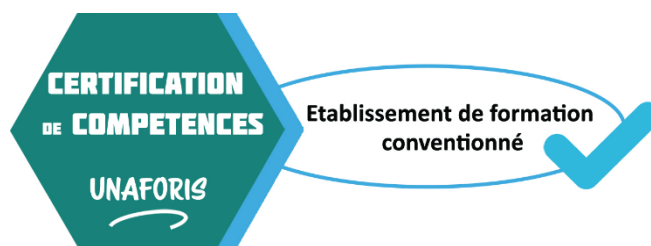


Projet pédagogique



Formation préparatoire au Certificat UNAFORIS “Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l’autisme”



Institut Régional du Travail Social
8 rue Joliot Curie, 51100 Reims
Tel : 03.26.06.22.88
Fax : 03.26.06.82.56
Irtsca@irtsca.fr
www.irtsca.fr

Septembre 2021

SOMMAIRE

Table des matières

Préambule.....	5
1. Contexte	6
1.1. La formation à l'autisme à l'IRTS CA : une expérience et une expertise depuis plus de 20 ans.....	6
1.2. Orientations prises par l'IRTS CA à la suite des différents plans, de la Stratégie Nationale pour l'autisme 2018-2022 et des recommandations de la HAS.....	9
1.3. Le cadre d'intervention du Certificat UNAFORIS : textes de référence et éligibilité au CPF.....	13
2. L'accès au parcours de formation préparatoire.....	14
2.1. L'admission en formation : les prérequis nécessaires pour intégrer le parcours de formation préparatoire au certificat UNAFORIS "Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme."	14
2.2. Le public ciblé.....	14
2.3. Effectif des promotions	15
2.4. Lieu de la formation	15
2.5. L'inscription au parcours de formation préparatoire à la certification UNAFORIS.....	15
2.6. Etape 1 du parcours commun obligatoire : le bilan de positionnement	16
2.7. La commission de positionnement	17
2.8. Allègements et dispenses	18
3. L'organisation de la formation	19
3.1. Une équipe au service de la formation	19
3.2. Les modalités de suivi qualitatif de la formation préparatoire à la certification UNAFORIS.....	22
3.2.1 Les diverses instances	22
3.2.2. Le rapport d'activité	23
3.2.3. Les divers outils de suivi qualitatif.....	23
4. L'offre de formation.....	25
4.1. Contexte du parcours de formation préparatoire à la certification UNAFORIS « Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme. »	25
4.2. Les domaines de compétences visés	25
4.3. Etape 1 du parcours commun obligatoire : les ateliers collectifs et individuels d'accompagnement à la certification.....	26
4.3.1. Trois modalités pédagogiques	27

4.3.2.	Encadrement et rôle du formateur référent de parcours au sein du parcours de formation préparatoire	28
4.4.	Etape 2 : Le parcours personnalisé.....	29
4.4.1.	Un parcours personnalisé dispensé en session mixte avec la formation au CNIA.....	29
4.4.2.	Les objectifs généraux de la formation théorique	30
4.4.3.	Les objectifs spécifiques de la formation théorique	30
4.4.4.	Une formation théorique organisée « sur mesure ».....	31
4.4.5.	Des objectifs visés pour chacun des modules	33
4.4.6.	Les modalités de dispensation pédagogique	34
4.4.7.	Les situations d'apprentissage mises en place par les formateurs.....	34
4.4.8.	Les supports de formation et les contenus détaillés	36
4.4.9.	Architecture et organisation du parcours de formation préparatoire.....	37
4.5.	La formation pratique	41
4.5.1.	Durée de la formation pratique.....	41
4.5.2.	Les objectifs généraux de la formation pratique	41
4.5.3.	La définition conjointe du projet de formation pratique	42
4.5.4.	La recherche de formation pratique.....	42
4.5.5.	La convention de formation pratique	43
4.5.6.	Programmation prévisionnelle de la formation théorique : blocs, DC, modules, contenus et intervenants	44
5.	L'évaluation des compétences par la certification	49
5.1.	Principes généraux de la certification par l'UNAFORIS	49
5.2.	Modalités et principes qualité de la mise en œuvre de la certification UNAFORIS....	49
5.3.	La préparation à la certification.....	51
5.4.	Prérequis à l'épreuve de certification	52
5.5.	Le règlement des épreuves de certification	52
5.6.	Les indicateurs de compétences.....	53
5.7.	Les épreuves de la certification	56
5.7.1.	Le « Dossier Pratiques Professionnelles » (E1).	56
5.7.2.	L'épreuve orale (E2).	57
5.7.3.	La composition du jury.....	58
5.7.4.	Les conditions de validation de la certification	58
5.7.5.	Communication de la décision du jury	59
6.	Plan de communication.....	59
7.	Projets de l'IRTS CA pour la filière Autisme et TSA de l'IRTS CA.....	61
	Glossaire.....	62
	INDEX DES ANNEXES	66

Annexe 1 : Expérience de l'IRTS CA dans le champ des TSA	66
Annexe 2 : Référentiel de compétences et d'évaluation « Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme », UNAFORIS, mise à jour février 2021	66
Annexe 3 : Manuel des références qualité des certifications de compétences UNAFORIS, mise à jour février 2021	66
Annexe 4 : Règlement des épreuves de certification UNAFORIS, mise à jour février 2021	66
Annexe 5 : Note d'opportunité UNAFORIS, Avril 2020	66
Annexe 6 : Annexe UNAFORIS 2-A2 ; Exemple d'attestation d'expérience pour la certification « Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme » (document UNAFORIS RS5291).....	66
Annexe 7 : Tableau de mise adéquation des compétences	66
Annexe 8 : Annexe UNAFORIS 2-A1 : fiche renseignement & positionnement.....	66
Annexe 9 : Questionnaires individuels d'évaluation du parcours de formation préparatoire au certificat UNAFORIS « Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme »	66
Annexe 10 : Annexe UNAFORIS DPP-CCU-Version – Avril 2021.....	66
Annexe 11 : Annexe UNAFORIS 2 –A4 – Trame du Dossier « Pratiques Professionnelles »	66

Préambule

La Stratégie nationale pour l'autisme au sein des Troubles du Neuro-Développement (TND) 2018-2022 a mis en exergue le besoin essentiel et urgent que l'ensemble des acteurs susceptibles de repérer, de diagnostiquer, d'orienter et d'accompagner les personnes avec Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) soit formé.

L'Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne (IRTS CA) dispose d'un réseau territorial qui s'étend de l'anté-région Champagne-Ardenne et alentours jusqu'au Grand-Est. Ce réseau a vocation à s'enrichir constamment et notamment grâce aux acteurs ciblés pour assurer les séquences des diverses actions de formation dispensées depuis 1999 à l'IRTS CA ou au sein des établissements ou services, les témoignages et les jurys de certification.

Face à l'enjeu que représente ce nouveau challenge, l'IRTS CA se positionne comme un acteur de la formation dans le champ des TSA, et plus particulièrement pour être habilité à assurer des formations certifiantes dont le parcours de formation préparatoire au certificat UNAFORIS* "Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme".

Ce parcours de formation préparatoire au certificat UNAFORIS complète ainsi l'offre de formation de l'IRTS CA dans le champ des TSA. Il est construit sur la base d'une formation personnalisée et organisée « sur mesure ». Au regard des compétences attendues dans les référentiels de l'UNAFORIS, le portrait de l'expérience et le parcours de formation du candidat sont pris en considération. Il s'agit d'apporter aux candidats ayant préalablement suivi des formations courtes ou longues, ou la formation à la « spécialisation autisme » dispensée par l'IRTS CA jusqu'en 2020, une formation théorique et/ou pratique complémentaire pour leur permettre de faire valider leurs compétences et expériences à travers cette certification. Ce parcours n'a donc pas vocation à être réalisé dans son intégralité. En effet, si le candidat a pour objectif de réaliser un parcours complet de formation dans le champ des TSA, il conviendra de l'orienter vers la formation au Certificat National d'Intervention en Autisme (CNIA).

*Pour faciliter la lecture, tous les sigles suivis d'un « * » sont répertoriés dans le glossaire.*

1. Contexte

1.1. La formation à l'autisme à l'IRTS CA : une expérience et une expertise depuis plus de 20 ans.

Depuis 1999, l'IRTS CA a développé une offre de formation à l'autisme très variée allant de la formation de spécialisation à l'autisme - conformément à la circulaire DAS/TSIS* n°98 232 du 10 avril 1998 - à la mise en œuvre de diverses actions de formation intra-établissements à la demande, d'ateliers d'analyse de la pratique professionnelle et de Modules d'Approfondissement Professionnel.

Parallèlement, l'IRTS CA a aussi été à l'origine de la création de plusieurs journées thématiques ouvertes à l'ensemble des candidats de l'IRTS CA et au public extérieur.

Depuis plus de 20 ans, l'ensemble des dispositifs de formation à l'autisme portés par l'IRTS CA ont permis de former environ 1200 personnes concernées par l'accompagnement d'une personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme (TSA¹) dont des aidants familiaux, des proches aidants et des personnels éducatifs, paramédicaux, médicaux, éducatifs et de l'intervention sociale d'établissements et services sociaux et médico-sociaux pour enfants et adultes ou encore des entreprises impliquées dans l'embauche et/ou l'accueil en stage de personne avec TSA.

Fort de cette expérience, l'IRTS CA a alors développé une réelle expérience et expertise sur le sujet, entouré d'un large réseau de partenaires, d'une équipe pédagogique spécialisée dans le champ des TSA composée de formateurs permanents ayant une expérience de terrain et de différents professionnels intervenant auprès de personnes atteintes de TSA, tels que :

- Le médecin du Centre de Ressources Autisme Champagne Ardenne,
- Des médecins spécialistes en neurosciences et des pédopsychiatres,
- Des psychomotriciens spécialisés dans la sensorialité,
- Des orthophonistes,
- Des psychologues,

¹ Dès à présent et dans la suite de ce projet pédagogique, l'acronyme « TSA » sera utilisé lorsqu'il sera fait référence aux Troubles du Spectre de l'Autisme.

- Des enseignants spécialisés,
- Des intervenants socio-éducatifs,
- Des cadres d'établissements et services sociaux et médico-sociaux,
- Des familles et des personnes avec TSA,
- Des membres d'associations de loisirs et d'associations de familles
- Et plus largement d'un réseau partenarial construit depuis 1999.

Dès septembre 1999 s'est tenue la **première session de formation de spécialisation à l'autisme**² labellisée par l'arrêté préfectoral du 24 mars 1999 auprès des personnels éducatifs intervenant auprès d'enfants et d'adultes avec autisme. Initialement rendue accessible uniquement aux personnels éducatifs de niveau III et plus, l'IRTS CA a alors demandé une dérogation pour permettre un accès à la formation aux personnels éducatifs de niveau IV et V justifiant de trois ans d'expérience auprès de personnes avec TSA. La dérogation acceptée a permis l'ouverture de la formation à l'ensemble des métiers du secteur sanitaire, social, médico-social et des aidants familiaux.

Jusqu'en 2020, la formation de spécialisation à l'autisme a été organisée durant un parcours de formation théorique et pratique d'une durée de 316 heures réparties en 4 modules et selon une amplitude de formation de 2 années. La validation de ce parcours s'est effectuée après la remise d'un rapport de stage par le candidat puis la soutenance orale d'un mémoire ou d'une étude de cas.

Au total, 16 sessions de formation de spécialisation à l'autisme ont été ouvertes par l'IRTS CA et ce sont près de 285 personnes qui ont été formées aux modules I et II et 98 personnes ont participé ensuite aux modules III et IV. La dernière session de certification de la formation de spécialisation à l'autisme s'est tenue le 02 juin 2021.

Depuis 1999, à la demande d'établissements et services sociaux et médico-sociaux ou d'entreprises, mais aussi pour continuer à diversifier l'offre pédagogique sur le territoire de la Champagne Ardenne et du Grand-Est, l'IRTS CA a proposé :

² Voir Annexe 1 : Expérience de l'IRTS CA dans le champ des TSA

Au niveau de la formation continue :

- **Des formations intra-établissement** répondant aux besoins des structures, animées à 45 reprises au sein de différents établissements et services sociaux et médico-sociaux auprès de 807 personnes.
- **Des ateliers d'analyse de la pratique professionnelle** auprès de 91 personnes dans plusieurs établissements.
- **Des Modules d'Approfondissement Professionnel (MAP) « Autisme et Troubles du Spectre Autistique »** dont 23 personnes ont été formées ces dernières années.

Au niveau de la formation initiale :

- **Des contenus théoriques à l'ensemble des candidats en formation initiale.**

Parallèlement, afin de sensibiliser les futurs professionnels de l'intervention sociale et médico-sociale et leur apporter les premiers éléments de connaissances spécifiques aux TSA, des contenus théoriques sont dispensés par l'équipe pédagogique spécialisée TSA auprès des candidats en formation initiale dans le cadre de l'axe 2 de formation transversale : « *La personne et sa santé : besoins et potentialités* ».

Les filières des Educateurs Spécialisés, Assistants de Service Social, Educateurs de Jeunes Enfants, Educateurs Techniques Spécialisés, Moniteurs d'Atelier, Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale, Moniteurs Educateurs, Accompagnants Educatifs et Sociaux, Surveillants de Nuit et Maître-sse-s de Maison sont ainsi concernés par ces apprentissages dispensés à l'occasion du « Module TSA » intégré dans l'axe 2 faisant partie intégrante de leur parcours de formation initiale et dont la durée varie de 7 à 14 heures selon les filières.
- **Des journées thématiques** ouvertes aux étudiants de l'IRTS CA et au public extérieur (familles et professionnels) dont les sujets abordés ont été la sensorialité, le vieillissement ou encore les loisirs et la culture de la personne avec TSA.

1.2 Orientations prises par l'IRTS CA à la suite des différents plans, de la Stratégie Nationale pour l'autisme 2018-2022 et des recommandations de la HAS

Depuis la mise en œuvre du dispositif de formation de spécialisation à l'autisme en 1999, l'offre de formation de l'IRTS CA n'a cessé d'évoluer et de s'actualiser au regard des pistes et des préconisations énoncées au sein des divers plans pour l'autisme et plus récemment de la stratégie nationale pour l'autisme 2018-2022, mais aussi au regard des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) de la Haute Autorité de Santé (HAS).

A l'occasion du **premier plan 2005-2006 « Un nouvel élan pour l'autisme »** ayant permis la création et le développement des Centres de Ressources Autisme (CRA), le CRA Champagne Ardenne est ainsi devenu un partenaire privilégié de l'IRTS CA grâce à l'intervention du médecin du CRA au sein des actions de formation proposées.

Faisant suite au **deuxième plan 2008-2012** et à la mise en place des Comités Techniques Régionaux Autisme (CTRA), l'IRTS CA s'est impliqué dans la **mesure 5** de ce plan à divers niveaux :

- La « **diffusion du socle commun des connaissances sur les TSA** » en participant avec le CRA Champagne Ardenne et l'Agence Régionale de Santé (ARS) à la constitution du groupe des formateurs aux TSA pouvant bénéficier de la formation des formateurs sur tout le territoire de l'Est et en y animant 2 ateliers. A la suite de cette formation, l'IRTS CA a poursuivi son implication dans ce projet aux côtés du CRA Champagne Ardenne en participant aux réunions avec les formateurs aux TSA représentant les départements de la Marne, des Ardennes, de l'Aube et de la Haute-Marne. L'IRTS CA a participé à ces réunions jusqu'en 2015 et la fusion des Régions et la création de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est.
- Le « **développement de la formation tout au long de la vie professionnelle** », en proposant diverses actions de formation continue (formations intra-établissements, ateliers d'analyse de la pratique et Modules d'Approfondissement Professionnel) et de sensibilisation aux expertises spécifiques que demandent l'accompagnement des personnes atteintes de TSA.

Dès 1999, soit bien avant la publication du **troisième plan autisme 2013-2017**, dont les mesures préconisaient une sensibilisation et la formation des intervenants, l'IRTS CA a intégré dans la formation spécialisée TSA, le repérage, l'annonce du handicap et le diagnostic précoce.

- Au niveau de la formation des intervenants, l'IRTS CA a poursuivi les rencontres avec le CRA Champagne-Ardenne de « formateur de formateurs » pour une sensibilisation vers différents publics, ceci jusqu'en 2015.

Enfin, la **stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement (TND) 2018-2022** qui a pour ambition de « donner une place égale dans la société »³ aux personnes atteintes de TSA, repose sur cinq engagements et vingt mesures principales dont l'enjeu est de mieux comprendre et repérer les TSA au sein des troubles du neuro-développement afin de pouvoir mieux diagnostiquer les troubles, intervenir précocement et mieux accompagner les parcours de vie des personnes avec TSA.

La stratégie nationale comprend 101 mesures dont 20 mesures principales s'articulant autour de 5 engagements :

- **Remettre la science au cœur de la politique publique de l'autisme en dotant la France d'une recherche d'excellence** en créant un réseau de recherche d'excellence, en assurant une diffusion rapide des connaissances (référentiels de formation (DE*, 3^e cycle), formation continue, kits pédagogiques) et en soutenant le développement des **technologies** facilitant l'apprentissage et l'autonomie des personnes avec TSA.
- **Intervenir précocement auprès des enfants présentant des différences de développement, afin de limiter le sur-handicap** grâce au repérage des écarts au développement des très jeunes enfants, en confirmant rapidement les premiers signaux d'alerte en outillant les médecins (examens à 9 mois et à 24 mois), en sensibilisant sur l'adressage à la 2^e ligne, en intervenant immédiatement pour réduire

³ Source consultée en avril 2020 : <https://handicap.gouv.fr/autisme-et-troubles-du-neuro-developpement/>

« L'autisme et les TND. L'ambition de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement (TND) est avant tout de donner aux personnes, présentant des troubles du spectre autistique ou des troubles du neuro développement, une place égale dans la société. [...] Ces missions spécifiques ont été données à Claire Compagnon, déléguée interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme, auprès de Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées. Agir pour et avec les personnes autistes et leurs familles, c'est aussi ouvrir des voies nouvelles pour tous les autres handicaps. »

les délais de diagnostic et en réduisant très fortement le reste à charge des honoraires non conventionnés pour les familles (psychologue, psychomotricien et ergothérapeute).

Rattraper le retard en matière de scolarisation en scolarisant en maternelle **tous** les enfants avec TSA, en soutenant les équipes pédagogiques par les établissements et services médico-sociaux y compris pour les enfants avec troubles sévères, en garantissant à chaque enfant un parcours scolaire fluide et adapté à ses besoins, de l'école élémentaire au lycée, en formant et accompagnant dans leur classe les enseignants accueillant des élèves avec TSA, en garantissant l'accès des jeunes qui le souhaitent à l'enseignement supérieur.

- **Soutenir la pleine citoyenneté des adultes** en mettant fin aux hospitalisations inadéquates des adultes avec TSA et renforcer la pertinence des prises en charge sanitaires, en accompagnant l'autonomie des adultes en leur proposant un logement adapté (logement inclusif, SAMSAH*, PCPE*), en insérant les personnes en milieu professionnel (Emploi accompagné ; ESAT* hors les murs) ou en soutenant le pouvoir d'agir des personnes avec TSA (pair-aidance par la création d'un GEM autisme* pour chaque département).
- **Soutenir les familles et reconnaître leur expertise** en développant des solutions de répit pour les familles, en amplifiant la formation des aidants sur l'ensemble du territoire, en mettant en place de nouveaux dispositifs de soutien et d'accompagnement et en reconnaissant l'expertise des familles vis-à-vis des institutions et des professionnels.

Ces 5 engagements portent avant tout l'ambition d'une société plus inclusive pour l'ensemble des personnes avec TSA et/ou présentant des troubles du neuro-développement et ce tout au long de leur parcours de vie (scolarisation, emploi, habitat, inclusion sociale et culturelle...).

Au regard de l'ensemble des engagements pris devant permettre l'inclusion des personnes atteintes de TSA, il est à noter que la stratégie nationale pour l'autisme au sein des TND 2018-2022 met particulièrement en exergue le besoin d'information, de sensibilisation et/ou de formations initiales et continues tant des familles et des proches aidants que des divers professionnels des secteurs de la petite enfance, de l'éducation, du sanitaire, du médico-social et du social concernés par l'accompagnement de la personne avec TSA, à tous les âges de sa vie. Elle permet aussi de développer et de généraliser plusieurs dispositifs innovants tels que les unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA), les GEM Autisme et les plateformes de coordination et d'orientation (PCO) des enfants repérés comme ayant un risque de troubles du neuro-développement et pour lesquels un parcours de bilans et d'interventions précoces coordonné doit s'organiser grâce à l'intervention des acteurs de deuxième ligne. Pour parvenir à cette coordination, il est important que les acteurs de deuxième ligne chargés du parcours de soins de la personne avec TSA, qu'ils soient du secteur sanitaire, médico-social ou libéral puissent partager les mêmes connaissances en accord avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé. Avec l'évolution des politiques publiques et des enjeux autour de la professionnalisation des acteurs intervenant dans le champ des TSA, la formation labellisée dispensée jusqu'en 2020 par l'IRTS CA ne pouvait plus suffire et devait poursuivre son évolution. Tout en prenant appui sur l'expertise et le savoir-faire développés depuis 1999 par son équipe pédagogique TSA soutenue par le réseau de partenaires construit en Grand-Est, l'IRTS CA souhaite contribuer à la réussite des cinq engagements de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022. L'IRTS CA souhaite également contribuer à la formation des acteurs de deuxième ligne tout en poursuivant son implication au sein de la formation initiale des futurs professionnels de l'intervention sociale et médico-sociale, mais aussi en perpétuant sa démarche pédagogique de former les acteurs concernés par l'accompagnement d'une personne avec TSA en leur proposant notamment l'accès à la certification UNAFORIS, au Certificat National d'Intervention en Autisme⁴ (CNIA) et autres formations courtes sur mesure.

⁴ Conformément au décret N°2020-1064 du 17 août 2020 relatif au certificat national d'intervention en autisme (CNIA) et à l'arrêté du 17 août 2020 relatifs aux référentiels de compétence, de formation et d'évaluation des certificats nationaux en autisme de premier et de second degré, l'IRTS CA est habilité depuis le 20 janvier 2021 par le Groupement national des centres ressources autisme (GNCRA) à dispenser la formation au CNIA.

1.3. Le cadre d'intervention du Certificat UNAFORIS : textes de référence et éligibilité au CPF

Sous la responsabilité de France Compétences et conformément à l'inscription au Répertoire spécifique des certifications et habilitations (RSCH), l'UNAFORIS est habilitée à délivrer le certificat "Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme".

Pour permettre cette certification, l'UNAFORIS a ainsi élaboré un référentiel de compétences et d'évaluation⁵ déposé au RSCH de France Compétences sous la référence de la fiche N° RS 5291⁶.

En tant qu'adhérent et par la convention qu'il a signée le 10 décembre 2020 avec l'UNAFORIS, l'IRTS CA est en charge de préparer les candidats à ce certificat, à veiller à leur éligibilité à se présenter à la certification puis à les inscrire auprès de la Cellule de Certification de Compétences UNAFORIS (CCCU) en vue de réaliser l'épreuve orale d'évaluation des compétences.

De plus, l'engagement de l'IRTS CA dans la démarche qualité Qualiopi permet aux candidats l'accès à cette certification UNAFORIS et la possibilité de mobiliser leur compte personnel de formation (CPF) sur la plateforme EDOF.

Ce projet pédagogique est donc construit dans le cadre de cette convention et s'appuie également sur les textes de référence suivants :

- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute autorité de santé (HAS)⁷ ;
- La stratégie nationale pour l'autisme au sein des TND 2018-2022⁸ ;
- Le référentiel de compétences et d'évaluation « Intervenir auprès de personnes avec troubles du spectre de l'autisme » de l'UNAFORIS

⁵ Voir Annexe 2 : Référentiel de compétences et d'évaluation « Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme », UNAFORIS, mise à jour février 2021

⁶ Source consultée en août 2021 : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5291/>

⁷ Source consultée en août 2021 : Haute autorité de santé, https://www.has-sante.fr/jcms/c_2829216/fr/autisme-travaux-de-la-has ,

⁸ Source consultée en août 2021 : Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées : <https://handicap.gouv.fr/archives/ancienne-rub-autism/archives-2021/la-strategie-2018-2022/la-strategie-nationale/>

- Le manuel des références qualité des certifications de compétences UNFORIS, mis à jour en février 2021⁹
- Le règlement des épreuves de certification UNAFORIS, mis à jour en février 2021¹⁰
- La note d'opportunité UNAFORIS d'avril 2020¹¹
- L'article L.114-3 du code de l'action sociale et des familles¹² ;
- Le Décret N°2020-1064 du 17 août 2020 relatif au certificat national d'intervention en autisme¹³ ;
- L'arrêté du 17 août 2020 relatif aux référentiels de compétence, de formation et d'évaluation des certificats nationaux d'intervention en autisme de premier et de second degré¹⁴.

2. L'accès au parcours de formation préparatoire

2.1. L'admission en formation : les prérequis nécessaires pour intégrer le parcours de formation préparatoire au certificat UNAFORIS "Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme."

Le parcours de formation préparatoire au certificat UNAFORIS s'adresse "à toute personne ayant une expérience d'accompagnement de personnes avec autisme en cours ou **datant de moins d'un an**"¹⁵ . Pour pouvoir y accéder, les personnes doivent être âgées au minimum de 18 ans.

2.2. Le public ciblé

En préparant le certificat UNAFORIS "Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme", l'IRTS CA souhaite proposer un référentiel commun des connaissances aux différentes personnes intervenant avec et auprès de personnes avec TSA, quels que soient leurs disciplines, leurs champs d'intervention ou leurs intérêts :

- ✓ Les aidants familiaux ;
- ✓ Les proches aidants ;

⁹ Voir Annexe 3 : Manuel des références qualité des certifications de compétences UNFORIS- mise à jour février 2021

¹⁰ Voir Annexe 4 : Règlement des épreuves de certification UNAFORIS- mise à jour février 2021

¹¹ Voir Annexe 5 : Note d'opportunité UNAFORIS Avril 2020

¹² Source consultée en août 2021 : Légifrance https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037289576/

¹³ Source consultée en août 2021 : Légifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000042241358/>

¹⁴ Source consultée en août 2021 : Légifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042241375>

¹⁵ Voir Annexe 5 : Note d'opportunité UNAFORIS Avril 2020

- ✓ Les professionnels du médico-social, du sanitaire et du paramédical, de l'intervention sociale, de l'éducation, du libéral ;
- ✓ Les bénévoles et professionnels du secteur associatif.

2.3. Effectif des promotions

L'IRTS CA propose d'ouvrir une session de parcours de formation préparatoire à la certification UNAFORIS « Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme » à partir de l'inscription d'un minimum de **7 personnes**.

2.4. Lieu de la formation

Selon les besoins, le parcours de formation préparatoire peut avoir lieu dans les locaux de l'IRTS CA ou peut être proposé sur site.

2.5. L'inscription au parcours de formation préparatoire à la certification UNAFORIS

Un dossier d'inscription est à retirer à l'IRTS CA ou est téléchargeable sur le site de l'IRTS CA, rubrique formations autisme / TSA.

Le dossier du candidat doit notamment comporter :

- Les attestations d'expériences ¹⁶
- Les photocopies des diplômes et/ou des titres professionnels obtenus
- Les photocopies de l'ensemble des attestations de formations suivies dans le champ des TSA.
- Un écrit présentant les motivations du candidat à s'inscrire au sein du parcours de formation préparatoire à la certification UNAFORIS « Intervenir auprès des personnes avec Troubles du Spectre de l'Autisme » et valorisant les compétences acquises dans l'accompagnement de personnes présentant des TSA datant de moins d'un an.

Le dossier d'inscription est à compléter, à signer et à envoyer à l'adresse suivante :

IRTS Champagne Ardenne - Formation Autisme - 8 Rue Joliot Curie - 51100 Reims

¹⁶ Voir Annexe 6 : Annexe UNAFORIS 2-A2 ; Exemple d'attestation d'expérience pour la certification « Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme » (document UNAFORIS RS5291)

2.6. Etape 1 du parcours commun obligatoire : le bilan de positionnement

Le parcours de formation préparatoire est personnalisé et construit sur mesure pour chacun des candidats par l'IRTS CA. Il se réalise en 2 étapes :

- ✓ **Etape 1** : Le parcours commun obligatoire
- ✓ **Etape 2** : Le parcours personnalisé

Après réception du dossier d'inscription administratif, le dossier est étudié par le responsable de la formation et l'assistant pédagogique.

Dans un premier temps, l'étude du dossier d'inscription permet de vérifier la complétude administrative du dossier. En cas de besoin, des pièces complémentaires pourront être demandées au candidat.

Dans un second temps, le responsable de la formation et/ ou un formateur de la filière Autisme et TSA examine les formations déjà réalisées par le candidat. Le responsable de la formation réalise une étude préalable au bilan de positionnement en renseignant le « tableau de mise en adéquation des compétences »¹⁷.

Conçu par l'IRTS CA, ce tableau vise la mise en concordance entre les formations suivies au préalable par le candidat et les 10 compétences attendues pour la certification UNAFORIS "Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme".

Ce tableau met également en avant les besoins du candidat en compléments de formation et identifie les modules qui seraient à réaliser dans le cadre d'un parcours de formation préparatoire personnalisé « sur mesure ».

A l'issue de l'étude préalable, si le dossier est recevable, le candidat est convoqué pour réaliser le **bilan de positionnement**. Il est reçu par un binôme composé du responsable de formation et/ ou d'un formateur de la filière et/ou d'un professionnel du champ des TSA. Ce bilan se réalise dans le cadre du **parcours commun obligatoire (étape 1)** afin de pouvoir par la suite préconiser au candidat un **parcours personnalisé (étape 2)**.

¹⁷ Voir Annexe 7 : Tableau de mise adéquation des compétences

Le bilan de positionnement s'effectue grâce à **une fiche de renseignement et de positionnement**¹⁸ et permet de retracer le portrait de l'expérience et du parcours de formation du candidat au regard des compétences attendues pour obtenir la certification UNAFORIS.

La rencontre pour réaliser le bilan de positionnement avec le candidat s'effectue lors d'un entretien d'une durée d'environ 1 heure.

Au regard du référentiel de compétences et d'évaluation¹⁹ proposé par UNAFORIS, le but de cet entretien est de finaliser la mise en adéquation entre :

- La (les) formation(s) reçue(s) par le candidat ;
- L'expérience auprès de personnes avec TSA ;
- Les attendus de la certification UNAFORIS " Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme".

A la suite de l'entretien, le responsable de la formation et/ou le formateur de la filière finalisent le tableau de mise en adéquation des compétences et la fiche de positionnement. Ces documents serviront de supports à la **commission de positionnement**.

2.7 La commission de positionnement

La commission de positionnement a pour objectif de valider le parcours de formation préparatoire personnalisé à proposer au candidat. Elle est composée des représentants de l'IRTS CA :

- Du directeur de la pédagogie et des formations de l'IRTS CA,
- Du responsable de la formation,
- D'un formateur de la filière,
- De l'assistant pédagogique de la filière.

¹⁸ Voir Annexe 8 : annexe UNAFORIS 2-A1 : fiche renseignement & positionnement

¹⁹ Voir annexe 2

A l'issue de la commission de positionnement, le directeur de l'IRTS CA de la pédagogie et des formations adresse un courrier au candidat lui notifiant :

- L'entrée dans le parcours de formation préparatoire à la certification UNAFORIS "Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme",
- Le parcours de formation proposé : nombre de modules, le volume horaire de ceux-ci et l'accompagnement individuel préconisé,
- La programmation en lien avec le parcours de formation préparatoire proposé,
- Le devis relatif à la totalité du parcours : parcours de formation préparatoire et certification. Les coûts de la certification sont indépendants des coûts de la formation préparatoire et sont fixés par l'UNAFORIS selon un forfait de 640€, ce montant est intégralement reversé à l'UNAFORIS,
- Le bordereau d'acceptation du parcours de formation préparatoire et du devis par le candidat et son employeur,
- En cas de financement personnel du candidat, un modèle type d'attestation sur l'honneur de financement personnel.

En cas de désistement de la part d'un candidat avant le début du parcours de formation préparatoire, un courrier sera adressé au responsable de la formation, chargé d'en informer le pôle administratif et pédagogique.

2.8. Allègements et dispenses

Les possibilités d'allègement ou de dispense de module(s) sont étudiées lors du bilan de positionnement. En cas de non possibilité d'allègement ou de dispense au regard du parcours antérieur du candidat, celui-ci sera réorienté vers la formation au Certificat national d'intervention en autisme.

3. L'organisation de la formation

3.1. Une équipe au service de la formation

La formation préparatoire au parcours de certification UNAFORIS "Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme" s'appuie sur les deux pôles de l'organisation fonctionnelle de l'IRTS CA.

Sous la responsabilité de la Direction Générale et de la Direction de la pédagogie et des formations, deux équipes œuvrent ensemble tout au long du cycle de la formation²⁰ :

- Une équipe relevant du Pôle administratif, finance et logistique,
- Une équipe pédagogique relevant du Pôle pédagogique.

➤ Les activités du Pôle administratif, finance et logistique

L'équipe de ce pôle est composée de personnels salariés et permanents de l'IRTS CA et est placée sous la responsabilité du directeur général de l'IRTS CA. Elle regroupe :

- La représentation de la vie institutionnelle et de la vie étudiante
- Le système d'informations et communication
- Les services généraux, d'accueil et d'entretien
- Le pôle Finances
- Le pôle ressources humaines
- Les relations internationales
- Les services d'admission et d'orientation ; évènementiel
- Le centre de ressources documentaires

➤ L'équipe du Pôle pédagogique

Deux directeurs de la pédagogie et des formations œuvrent au sein de ce pôle et pilotent l'ensemble des dispositifs de formation proposés et dispensés par l'IRTS CA tels que :

- Les formations de niveaux 4 et 5
- Les formations de niveaux 6

²⁰ Voir annexe 12 : Organigramme de l'IRTS CA

- Les formations supérieures et d'encadrement
 - Les spécialisations
 - Les perfectionnements et approfondissements professionnels
 - Les préparations et l'accompagnement à la professionnalisation.
- L'équipe des intervenants de la formation préparatoire au parcours de certification UNAFORIS "Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme" est représentée par :
- Le directeur de la pédagogie et des formations de niveau 6 et des spécialisations
 - Le responsable de la formation
 - L'assistant pédagogique ;
 - Les formateurs permanents de l'IRTS CA ;
 - Les formateurs référents de parcours de l'IRTS CA ;
 - Les professionnels du centre de ressources documentaires de l'IRTS CA ;
 - Les formateurs et intervenants experts vacataires ;
 - Les pairs formateurs dits « témoins » : personnes avec TSA, aidants familiaux, proches aidants, différents partenaires associatifs et autres. L'équipe s'enrichit ponctuellement de témoignages de personnes avec TSA, de familles, de différents partenaires.

Le **directeur de la pédagogie et des formations** assure :

- Le pilotage stratégique et pédagogique de la formation préparatoire au parcours de certification UNAFORIS "Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme", la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet pédagogique ;
- L'évaluation de la formation dans le cadre de la démarche qualité et du rapport d'activité ;
- Le pilotage du Conseil de perfectionnement de la formation²¹ ;
- Le développement du partenariat avec les acteurs du territoire de Champagne-Ardenne et de la Région Grand-Est impliqués dans le champ des TSA.

²¹ Voir chapitre 3.2.1. Les diverses instances

Le **responsable de la formation** est l'interlocuteur privilégié des candidats quelles que soient les questions abordées ou les difficultés rencontrées au cours du parcours de formation préparatoire. Il organise la formation, assure l'animation et l'encadrement de l'équipe pédagogique. Il est responsable de la mise en œuvre du projet pédagogique. Il initie les actions de partenariats. En lien avec la responsable du centre de ressources documentaires, il assure la veille sur l'état des connaissances et de la recherche scientifique. Il veille aussi à la qualité des contenus et des outils pédagogiques mobilisés en s'assurant que les recommandations de bonnes pratiques professionnelles et les connaissances scientifiques soient conformes et actualisées. Il gère et organise les évaluations tout au long du dispositif de formation via les enquêtes de satisfaction et les bilans de la formation. Il développe le réseau des organismes gestionnaires dans le champ des TSA, des intervenants, des pairs formateurs, des organismes d'accueil en stage. Il participe aux réunions "RDV Certification - EFTS conventionnés" avec les autres EFTS et la Cellule de Certification de Compétences UNAFORIS (CCCU*). Il sélectionne et propose les jurys de certification à la CCCU.

L'**assistant pédagogique** assure l'accueil et l'information auprès des personnes désireuses de s'inscrire à la formation et auprès des candidats. Il participe à la commission de positionnement et s'assure de la complétude des dossiers administratifs. Il gère les actions de formation sur le plan administratif (contrat de travail des salariés vacataires, veille sur le recueil des supports de formation de l'équipe pédagogique, ...). Il réalise la vérification de la prise en charge financière des coûts de la formation en lien avec le candidat, et/ou son employeur (portail Espace des Organismes de Formation (EDOF)) et du volet administratif et financier en lien avec la CCCU pour la certification.

Les **formateurs permanents** de l'IRTS CA interviennent également dans la dispense de contenus de connaissances au regard de leurs spécificités. Les formateurs permanents sont également amenés à réaliser la **référence de parcours**.

En lien avec le responsable de la formation, les **formateurs référents de parcours** sont plus particulièrement chargés d'accompagner les candidats tout au long de leur parcours de formation préparatoire à la certification. De manière individuelle et/ou collective, ils accompagnent les candidats dans la construction du « Dossier Pratiques Professionnelles » et

réalisent un atelier collectif d'entraînement à l'épreuve orale avec un groupe de candidats en vue de leur certification.

Les **personnels du centre de ressources documentaires** accueillent les candidats, étudiants, demandeurs d'emploi ou salariés pour le prêt d'ouvrages, de revues spécialisées, etc. Le responsable du centre de ressources documentaires assure la veille documentaire et juridique en lien avec les TSA et actualise les bibliographies inhérentes au sujet. Il veille aussi à doter le centre de ressources documentaires d'ouvrages récents dans le champ des TSA. Le Centre de Documentation du Centre de Ressource Autisme Champagne-Ardenne met à disposition via le CREA Grand-Est l'ensemble de ses ressources documentaires (vidéothèques, ludothèques, mallette pédagogique et ouvrages...). Il suffit de s'inscrire auprès du CREA Grand-Est. Cette mise à disposition peut également se faire par un dépôt groupé au centre de ressources documentaires de l'IRTS CA.

Les **formateurs occasionnels, prestataires de service ou professions libérales** assurent les contenus de formation en mobilisant leurs connaissances dans le champ des TSA, leur expérience et leur expertise de terrain auprès des personnes avec TSA.

Les **pairs-formateurs** dits « **témoins** » concourent à partager leur parcours, leur vécu et/ou leur regard sur le sujet des TSA que ce soit en tant que personne atteinte de TSA, d'aidant familial, de proche aidant ou de bénévole engagé dans l'accompagnement des personnes avec TSA.

3.2. Les modalités de suivi qualitatif de la formation préparatoire à la certification UNAFORIS

3.2.1 Les diverses instances

Au sein de l'IRTS CA, le **Conseil d'Administration de l'IRTS CA** veille aux orientations stratégiques et à leur mise en œuvre, et est régulièrement informé des activités de la formation préparatoire au certificat UNAFORIS par le biais du rapport d'activité de la filière Autisme et TSA, au même titre que l'ensemble des activités développées au sein de l'institut.

Deux autres instances veillent à la qualité et au bon déroulement de la formation préparatoire à la certification :

- Le **Conseil de Perfectionnement des formations supérieures et des spécialisations** de l'IRTS CA est une instance de travail se réunissant au moins une fois dans l'année. Cette instance est consultée sur toutes les étapes des formations au sein de la filière Autisme et TSA pour validation des décisions stratégiques et pédagogiques proposées. Elle a une fonction consultative et réflexive. Elle rend compte de l'activité de la formation et concourt ainsi à la démarche qualité. Le Conseil de Perfectionnement se compose de : services de l'Etat, employeurs, formateurs, candidats...

Concernant les formations Autisme et TSA proposées par l'IRTS CA, le Conseil de Perfectionnement a lieu chaque année durant le premier trimestre au mois de janvier ou février et est co-animé par le directeur de la pédagogie et des formations et le responsable de la formation ;

- Le **Comité de suivi pédagogique (CSP)** se réunit une à deux fois par année civile pour un réajustement permanent des contenus pédagogiques en lien avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS et avec l'évolution des connaissances scientifiques sur le sujet.

3.2.2. Le rapport d'activité

Le rapport d'activité est un document écrit recueillant l'ensemble des données quantitatives et qualitatives de la filière Autisme et TSA. Il constitue un bilan par année civile de la formation. C'est un document incontournable dans la démarche qualité de l'IRTS CA car il est communiqué à l'occasion des instances de pilotage telles que l'assemblée générale de l'IRTS CA et le Conseil de Perfectionnement des formations. Le rapport d'activité de la filière est consultable sur le site internet de l'IRTS CA.

3.2.3. Les divers outils de suivi qualitatif

L'IRTS CA s'insère dans une démarche d'amélioration continue en conformité avec la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel instaurant de nouvelles règles en matière de qualité. A ce titre, au cours de la formation, différents temps sont formalisés pour recueillir des données qualitatives quant à la satisfaction des candidats et/ou de leur commanditaire.

Les données recueillies sont traitées et utilisées dans l'argumentation des rapports d'activités et des Conseils de Perfectionnement.

Elles sont également transmises à l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique.

Le recueil des données s'effectue selon différentes modalités :

- De manière collective : « à chaud » à l'occasion du bilan final proposé lors des ateliers collectifs d'accompagnement à la certification.
- De manière individuelle : avec le recueil anonyme des données via des questionnaires de recueil d'évaluation²² de l'IRTS CA ou de la CCCU de l'UNAFORIS, à savoir :
 - Le dernier jour de la formation théorique : les questionnaires d'évaluation de fin de formation, volet logistique et environnement de travail et volet pédagogique.

Ces questionnaires d'évaluation anonymes en deux volets, sont l'occasion pour le candidat de faire le bilan général de sa formation. Pour l'IRTS CA, il s'agit d'évaluer le parcours de formation préparatoire à la certification UNAFORIS notamment au niveau des conditions logistiques, matérielles humaines et pédagogiques mises à disposition. Pour l'UNAFORIS, il s'agit de participer et d'anticiper l'évaluation externe qualité du parcours de formation préparatoire.

- Six mois après la fin de la formation : le questionnaire d'évaluation post formation à destination du commanditaire de la formation.

A l'appui de ce questionnaire d'évaluation anonyme, l'IRTS CA souhaite mesurer l'impact de la formation suivie sur les pratiques professionnelles des salariés ayant participé au parcours préparatoire afin d'améliorer la formation (contenus, rythmes...). Les données recueillies sont traitées et utilisées dans l'argumentation des rapports d'activités et des conseils de perfectionnement.

²² Voir Annexe 11 : Questionnaires individuels d'évaluation du parcours de formation préparatoire au certificat UNAFORIS « Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme ».

4. L'offre de formation

4.1. Contexte du parcours de formation préparatoire à la certification UNAFORIS « Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme. »

En proposant la certification “Intervenir auprès de la personne avec troubles du spectre de l'autisme”, l'enjeu pour l'UNAFORIS est de mutualiser les connaissances et les expertises d'usage dans le champ des TSA en vue de développer les compétences des apprenants (professionnels, familles, bénévoles et/ou acteurs dans l'accompagnement des personnes avec TSA...). L'UNAFORIS a ainsi élaboré un référentiel de compétences et d'évaluation²³ qu'elle a déposé au RSCH de France Compétences. Ce dépôt fait référence à la **fiche RS 5291 du répertoire spécifique de France Compétences**.

L'enregistrement auprès de France Compétences, couplé avec le référencement Qualiopi de l'IRTS CA permet aux candidats d'accéder à la mobilisation de leur Compte Personnel de Formation (CPF).

En tant qu'adhérent à UNAFORIS, la convention signée en décembre 2020 permet à l'IRTS CA de préparer les candidats à ce certificat, à veiller à leur éligibilité à se présenter à la certification puis à les inscrire auprès de la Cellule de Certification de Compétences UNAFORIS (CCCU) en vue de réaliser le « Dossier Pratiques Professionnelles » et l'épreuve orale d'évaluation des compétences.

4.2. Les domaines de compétences visés

Les domaines de compétences visés sont notifiés au référentiel de compétences et d'évaluation élaboré par l'UNAFORIS.

Ils sont les suivants :

DC1 : Evaluer le fonctionnement cognitif, somatique, sensoriel et social de la personne avec autisme pour adapter l'intervention.

²³ Voir annexe 2

DC2 : Communiquer de manière adaptée avec la personne avec autisme, en exploitant les différentes dimensions de la communication.

DC3 : Aménager l'environnement humain et matériel de la personne avec autisme, pour son bien-être, en prenant en compte ses particularités sensorielles.

DC4 : Créer les conditions pour favoriser les interactions sociales de la personne avec autisme, en s'appuyant sur les capacités cognitives, sensorielles et relationnelles de celle-ci.

DC5 : Apporter des réponses adaptées lors de manifestations de "comportements-problèmes" de la personne avec autisme, dans un cadre individuel ou social.

DC6 : Co-construire avec la personne avec autisme, un projet personnalisé d'intervention, adapté à ses souhaits, capacités et particularités, en associant les différentes parties-prenantes (famille, proches-aidants, professionnels notamment).

DC7 : Repérer les signes spécifiques d'un problème de santé somatique et d'expression de la douleur de la personne avec autisme, afin de l'orienter vers une personne ressource.

DC8 : Mobiliser les différentes approches éducatives, comportementales et développementales adaptées pour apporter des réponses aux besoins de la personne avec autisme.

DC9 : Réaliser une veille concernant les ressources, les informations scientifiques et les évolutions du cadre législatif, afin d'ajuster sa posture auprès de la personne avec autisme, dans l'accompagnement au quotidien.

DC10 : Mettre en œuvre une action coordonnée avec les différents intervenants afin d'assurer la cohérence et la continuité du parcours de la personne avec autisme.

4.3. Etape 1 du parcours commun obligatoire : les ateliers collectifs et individuels d'accompagnement à la certification

Pour rappel, le parcours de formation préparatoire est personnalisé et construit sur mesure pour chacun des candidats par l'IRTS CA. Il se réalise en 2 étapes :

- ✓ **Etape 1** : Le **parcours commun obligatoire** comprenant le bilan de positionnement mais aussi des ateliers collectifs et individuels d'accompagnement à la certification et le module 1.
- ✓ **Etape 2** : Le **parcours personnalisé** pouvant regrouper un à plusieurs modules (modules 2 jusqu'à module 8) en fonction des besoins du candidat.

4.3.1. Trois modalités pédagogiques

En complément d'une formation théorique dispensée selon les besoins des candidats (voir chapitre 4.4.), l'IRTS CA propose aux candidats trois modalités pédagogiques obligatoires pour les préparer à la certification :

- **Des ateliers collectifs d'accompagnement à la certification** :

⇒ Un **premier atelier collectif** d'une durée de **3.5 heures** est dispensé pour accueillir et présenter les enjeux de la préparation de la certification et de la certification aux candidats. Il s'agira aussi, si le besoin des candidats a été identifié lors de leur bilan de positionnement, de construire le projet de formation pratique (lieu, profil du public, durée et objectifs visés).

⇒ **Deux ateliers collectifs d'accompagnement à la certification** réalisés sous la forme de travaux dirigés et proposés en sous-groupe de 7 candidats maximum. Ces ateliers sont conduits par un formateur référent de parcours de l'IRTS CA en dehors des temps de formation théorique.

Au total, **deux ateliers** sont programmés pour un total de **7 heures** et seront dispensés au cours de la programmation. Il s'agit d'amener les candidats à :

- Acquérir la méthodologie nécessaire à l'écriture et à la structuration de leur « Dossier - Pratiques Professionnelles » (DPP) présenté à l'examen,
- Se préparer aux épreuves d'évaluation des compétences,
- S'entraîner pour l'oral de certification.

Au cours de ces ateliers, le bilan de fin de parcours de formation préparatoire (0.5 heures) est réalisé pour soutenir la démarche qualité.

- Un **accompagnement individuel** avec le formateur référent de parcours.

L'accompagnement individuel est réalisé par le même formateur référent de parcours ayant conduit les travaux dirigés collectifs. Cet accompagnement est proposé en plus de la formation théorique et se réalise dans une programmation établie avec le candidat qui dispose d'un **forfait horaire total de 10 heures soit environ 5 tranches de 2 heures**.

En cas de demande écrite du candidat ou de son prescripteur, toute heure d'accompagnement complémentaire nécessaire sera soumise à facturation.

Au cours de cet accompagnement individuel, ils déterminent ensemble le rythme des rencontres en fonction de l'élaboration et de l'avancement du travail tout en prenant en compte la date de certification.

Cet accompagnement a pour objectif principal de soutenir le candidat à élaborer son « Dossier Pratiques Professionnelles » d'un point de vue méthodologique et d'identification de l'ensemble des compétences attendues.

Ateliers d'accompagnement à la certification	Modalités pédagogiques	Objectifs visés
Ateliers collectifs d'accompagnement à la certification (10.5h)	Travaux dirigés : 10.5 h Si besoin, construction du projet de formation pratique Méthodologie du dossier "Pratiques professionnelles" Entraînement à l'entretien oral de certification.	Concevoir son projet de formation personnalisé en identifiant les axes d'amélioration nécessaire Développer sa posture éthique dans l'intervention auprès des personnes avec TSA Acquérir des connaissances méthodologiques en vue de l'élaboration du dossier "Pratiques professionnelles" Savoir restituer à l'oral de manière synthétique les principaux éléments attendus par la certification Réaliser les bilans de mi et fin de parcours
Accompagnement individuel à la certification (10h/apprenant)	Entretiens individuels avec le référent de parcours : (forfait de 10 heures / apprenant) Suivi du dossier "Pratiques professionnelles"	

- **Le module 1 : Etat des connaissances**

En raison de l'évolution constante des recherches scientifiques et de la production de nouvelles connaissances dans le champ des TSA, ce module de formation théorique permet l'actualisation des connaissances du candidat dans le champ des TSA au regard des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS. De ce fait, l'IRTS CA propose de façon systématique ce module à chaque candidat, quel que soit le bilan de positionnement réalisé en amont. La durée de celui-ci est de 14 heures.

4.3.2. Encadrement et rôle du formateur référent de parcours au sein du parcours de formation préparatoire

Le candidat bénéficie de l'accompagnement d'un même **formateur référent de parcours de l'IRTS CA**. Il s'agit plus précisément pour le candidat d'être :

- ⇒ Guidé et soutenu dans sa réflexion professionnelle,
- ⇒ Accompagné dans l'élaboration de son projet de formation pratique,
- ⇒ Accompagné dans la rédaction de son « Dossier Pratiques Professionnelles » en lien avec la certification.
- ⇒ Soutenu dans ses questionnements, l'avancée et la qualité de sa production.
- ⇒ Soutenu au regard de contraintes et/ou de freins qui apparaîtraient au cours de son parcours de formation préparatoire.

Pour ce faire, il met à disposition du candidat divers outils tels qu'une liste des organismes d'accueil en formation pratique et le référentiel de compétences et d'évaluation de l'UNAFORIS.

4.4. Etape 2 : Le parcours personnalisé

A l'issue du bilan de positionnement et au regard des besoins du candidat, l'IRTS CA propose une offre de formation théorique « sur mesure » : le **parcours personnalisé**.

4.4.1. Un parcours personnalisé dispensé en session mixte avec la formation au CNIA

Pour compléter les besoins en connaissances théoriques actualisées des candidats, l'IRTS CA présente des contenus s'appuyant sur les mêmes modules que ceux dispensés durant le parcours de formation au Certificat national d'intervention en autisme de second degré²⁴ (CNIA). Le **parcours personnalisé** est alors dispensé par l'IRTS CA en session mixte avec les apprenants inscrits dans la formation au CNIA de second degré. L'ingénierie pédagogique et la programmation sont construites de sorte que les modules aient les mêmes contenus théoriques et visent des objectifs similaires, quel que soit le certificat visé par le candidat.

De fait, tout comme l'ambitionne le projet pédagogique de la formation au CNIA, l'équipe pédagogique de l'IRTS CA a la volonté d'axer les contenus du parcours de formation préparatoire au certificat UNAFORIS vers une ouverture inclusive, culturelle et institutionnelle. Cela doit permettre aux candidats de s'inscrire dans une démarche

²⁴ L'IRTS CA a été habilité par le GNCRA en janvier 2021 à dispenser la formation au CNIA.

d'information et de veille à l'actualisation de leurs connaissances mais aussi de s'initier à différents et/ou nouveaux outils et à de nouvelles pratiques et approches recommandées.

L'IRTS CA propose ainsi d'ouvrir essentiellement des sessions mixtes car elles ont pour principal intérêt de proposer aux candidats de chacune des certifications de l'UNAFORIS « Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme » et du GNCRA « Certificat national d'intervention en autisme », des connaissances théoriques actualisées et mutualisées. Il s'agit aussi de permettre aux candidats de partager leurs expériences respectives sur la base d'une rencontre interdisciplinaire, quels que soient leur fonction, leur contexte d'intervention ou leur degré d'expérience d'accompagnement auprès des personnes avec TSA.

4.4.2. Les objectifs généraux de la formation théorique

L'IRTS CA vise plusieurs objectifs généraux pour dispenser la formation préparatoire à la certification UNAFORIS « Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme » :

- Comprendre et accompagner le fonctionnement global de la personne avec TSA au sein des TND ;
- Comprendre et favoriser le développement de la communication et des interactions sociales de la personne avec TSA au sein des TND ;
- Elaborer et mettre en œuvre un projet d'accompagnement pour la personne avec TSA dans son parcours de vie ;
- Proposer un référentiel commun aux différentes personnes intervenant avec et auprès de personnes avec TSA quels que soient leurs disciplines, leurs champs d'intervention ou leurs intérêts : aidants familiaux, proches aidants, professionnels du médico-social, du sanitaire et du paramédical, de l'intervention sociale, de l'éducation, du libéral, de l'entreprise et du secteur associatif, ...

4.4.3. Les objectifs spécifiques de la formation théorique

L'IRTS CA ambitionne aussi plusieurs objectifs spécifiques :

- Informer et sensibiliser les personnes sur les questions du repérage, du diagnostic, de l'évaluation, de l'orientation et de l'accompagnement des personnes avec TSA ;
- Favoriser un travail d'équipe pluri-professionnelle et multidisciplinaire dans une dynamique inclusive et participative proposant un accompagnement spécifique, coordonné et cohérent aux personnes avec TSA ;
- Savoir construire et mettre en œuvre un accompagnement personnalisé et global avec les personnes avec TSA et leurs aidants dans une continuité de leurs parcours.

4.4.4. Une formation théorique organisée « sur mesure »

Au regard de son bilan de positionnement et à l'issue de la commission de positionnement, le candidat se voit notifier la proposition personnalisée « sur mesure » du parcours de formation théorique préconisé.

Celle-ci fait état des éléments suivants :

- Le nombre de modules à réaliser : entre un à plusieurs modules (à définir lors de la commission de positionnement),
- La durée individuelle de ceux-ci qui varie entre 13 à 31.5 heures selon le module suivi,
- La durée totale du parcours de formation théorique,
- Le calendrier des modules en lien avec le parcours de formation préparatoire préconisé.

L'IRTS CA a organisé la formation théorique préparatoire à la certification UNAFORIS sur la base de trois blocs de compétences au sein desquels plusieurs modules reliés à des connaissances théoriques peuvent être dispensés. Cette organisation en blocs permet ainsi d'associer chaque domaine de compétences à un module.

Chaque module vise des objectifs et des modalités pédagogiques qui lui sont propres, à savoir :

Bloc 1 : Comprendre et accompagner le fonctionnement et les comportements spécifiques de la personne avec TSA au sein des TND (56 heures)

Les domaines de compétences visés au sein de ce bloc 1 sont les suivants :

- DC3 : Aménager l'environnement humain et matériel de la personne avec autisme, pour son bien-être, en prenant en compte ses particularités sensorielles.
- DC5 : Apporter des réponses adaptées lors de manifestations de "comportements-problèmes" de la personne avec autisme, dans un cadre individuel ou social.
- DC7 : Repérer les signes spécifiques d'un problème de santé somatique et d'expression de la douleur de la personne avec autisme, afin de l'orienter vers une personne ressource.
- DC9 : Réaliser une veille concernant les ressources, les informations scientifiques et les évolutions du cadre législatif, afin d'ajuster sa posture auprès de la personne avec autisme, dans l'accompagnement au quotidien.

Les modules proposés au sein de ce bloc 1 sont les suivants :

Module 1 (14 h) : Etat des connaissances (voir chapitre 4.3.1, module obligatoire)

Module 4 (28 h) : Les aspects sensoriels, sensori-moteurs et santé au quotidien

Module 5 (14 h) : Anticipation et gestion des comportements-problèmes

Bloc 2 : Comprendre et favoriser le développement de la communication et les interactions sociales de la personne avec TSA au sein des TND (48.5 heures)

Les domaines de compétences visés au sein de ce bloc 2 sont les suivants :

- DC2 : Communiquer de manière adaptée avec la personne avec autisme, en exploitant les différentes dimensions de la communication.
- DC 4 : Créer les conditions pour favoriser les interactions sociales de la personne avec autisme, en s'appuyant sur les capacités cognitives, sensorielles et relationnelles de celle-ci.

Les modules proposés au sein de ce bloc 2 sont les suivants :

Module 2 (28h) : Fonctionnement cognitif, interactions sociales et inclusion sociale

Module 3 (20.5h) : Communication

Bloc 3 : Elaborer et mettre en œuvre un projet d'accompagnement avec la personne avec TSA dans son parcours de vie au sein des TND (65.5 heures)

Les domaines de compétences visés au sein de ce bloc 3 sont les suivants :

- DC 1 : Evaluer le fonctionnement cognitif, somatique, sensoriel et social de la personne avec autisme pour adapter l'intervention.
- DC 6 : Co-construire avec la personne avec autisme, un projet personnalisé d'intervention, adapté à ses souhaits, capacités et particularités, en associant les différentes parties prenantes (famille, proches-aidants, professionnels notamment).
- DC 8 : Mobiliser les différentes approches éducatives, comportementales et développementales adaptées pour apporter des réponses aux besoins de la personne avec autisme.
- DC 10 : Mettre en œuvre une action coordonnée avec les différents intervenants afin d'assurer la cohérence et la continuité du parcours de la personne avec autisme.

Les modules proposés au sein de ce bloc 3 sont les suivants :

Module 6 (13h) : approches et interventions recommandées : fondements et principales stratégies

Module 7 (31.5 h) : projet personnalisé d'intervention et accompagnement au quotidien

Module 8 (21 h) : Evaluation et fonctionnement global de la personne

La programmation établie par l'IRTS CA prend ainsi en considération la répartition des modules selon un déroulement pédagogique cohérent et ordonné qui est réalisé « sur mesure » au regard des préconisations réalisées par la commission de positionnement pour chacun des candidats.

4.4.5. Des objectifs visés pour chacun des modules

L'ensemble des modules proposés au cours de la formation préparatoire à la certification UNAFORIS vise des objectifs opérationnels permettant :

- Aux **candidats** d'identifier les apprentissages spécifiques visés.
- Aux **formateurs** de construire leur séquence tout en déployant des modalités pédagogiques appropriées et en apportant les connaissances essentielles au module entrepris.

L'ensemble des objectifs visés pour chaque module est consultable dans le schéma présenté ci-dessous, chapitre 4.4.9.

4.4.6. Les modalités de dispensation pédagogique

Les modalités de dispensation pédagogique peuvent s'effectuer selon trois modes :

- En mode présentiel sur sites ou à l'IRTS CA
- En mode « hybride » associant le mode distanciel (visio-conférence, classe virtuelle) et le mode présentiel
- En mode distanciel : classe virtuelle par système de visio-conférence avec partage de documents au regard des conditions sanitaires.

L'IRTS CA met à disposition une plateforme Office 365 de dépôt et de stockage des documents et outils utiles au parcours de formation : supports de formation, bibliographie, livrets d'accueil, règlement intérieur, référentiels de compétences et d'évaluation...

4.4.7. Les situations d'apprentissage mises en place par les formateurs

Les modules sont construits autour d'apports théoriques, de travaux dirigés et d'apports pratiques. Les formateurs sont engagés dans une démarche alliant théorisation, enseignements et interventions professionnelles.

Les modalités pédagogiques s'inscrivent dans une dynamique de pédagogie participative avec une approche socio-constructiviste. Il s'agit de partir des expériences, du vécu, des attentes et des besoins des participants.

Cette démarche pédagogique est dite inductive et part de la problématisation des situations en permettant :

- **A l'IRTS CA de :**
 - o Construire une dynamique de groupe propice à l'échange et à l'implication des candidats ;

- Construire des propositions d'analyse pratique et théorique au fur et à mesure des progressions individuelles et collectives.
- **Aux candidats de la formation préparatoire à la certification UNAFORIS de :**
 - Permettre à chacun de poser les principes d'une intervention éthique et bienveillante conforme aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé ;
 - S'enrichir des pratiques et de l'expérience des autres candidats et des intervenants qu'ils soient formateurs ou témoins ;
 - Analyser leur implication dans des situations de travail.

En fonction des modules de la formation préparatoire à la certification UNAFORIS à réaliser par le candidat, les modalités pédagogiques suivantes pourront être mises en œuvre :

- Apports théoriques :

Ces apports sont proposés par les formateurs permanents et non permanents. Ils sont systématiquement dispensés en lien avec l'actualité de l'état des connaissances scientifiques du champ des TSA et des recommandations des bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé. Ces apports sont transmis selon des modalités de pédagogie participative avec un support de type Power Point pour permettre l'animation de la séquence avec des apports visuels mais aussi avec un contenu détaillé et dactylographié qui est remis à chaque candidat au cours des modules dispensés. Des capsules vidéo sont également proposées aux candidats afin d'illustrer les apports théoriques et/ou pratiques.

- Travaux dirigés :

Les travaux dirigés permettent :

- Des mises en situation par des ateliers d'immersion,
- De l'étude et des analyses de situations,
- Des apports méthodologiques.

- Apports pratiques :

Les apports pratiques visent à illustrer et faire mettre en pratique les candidats à l'aide de :

- Jeux de rôles,
- Démonstrations d'outils,
- Vidéos de mise en pratique,
- Témoignages de personnes avec TSA ou d'aidants,
- Tables rondes de professionnels et d'aidants.

4.4.8. Les supports de formation et les contenus détaillés

Au regard du présent projet pédagogique et dans le cadre de la démarche qualité de l'IRTS CA, chaque formateur fournira au responsable de la formation et en amont de son intervention, le support de formation ainsi que son contenu détaillé. Ce support sera construit en respectant la charte graphique de l'IRTS CA et le plan type d'une séquence de formation, à savoir :

- Le nom du formateur ou de l'intervenant,
- La date,
- La durée de la séquence,
- L'identification du numéro de la session,
- Le bloc de compétence concerné,
- Le numéro et le nom du module,
- Les compétences visées par la séquence,
- Les objectifs pédagogiques de la séquence,
- Les contenus traités,
- Les modalités pédagogiques et les outils mobilisés,
- La bibliographie et la webographie utilisées.

Un document type en version Word et Power Point est remis à chaque formateur pour qu'il puisse construire et préparer sa séquence. La bibliographie et webographie élaborée et actualisée par la responsable du centre de ressources documentaires de l'IRTS CA est transmise à chacun des formateurs par le responsable de la formation.

Ce même support est remis à chaque candidat en version dématérialisée (format PDF) ou uniquement sur demande, en version papier. La version dématérialisée sera accessible au plus tard le jour de la séquence depuis le compte Office 365 et la plateforme d'accès disponibles pour chaque candidat de l'IRTS CA lors de son entrée en formation.

Les formateurs, qui ne communiqueraient pas en amont leur support de formation au responsable de la formation, verraient leurs contrats de vacation non renouvelés.

4.4.9. Architecture et organisation du parcours de formation préparatoire

Le schéma ci-dessous présente l'architecture de la formation théorique telle que l'IRTS CA projette de la conduire et de la proposer aux candidats.

Bloc	Domaines de compétences	Intitulés des modules	Modalités pédagogiques	Objectifs visés
1 Comprendre et accompagner le fonctionnement personnalisé et global de la personne avec TSA au sein des TND (56 h)	DC9 Réaliser une veille concernant les ressources, les informations scientifiques et les évolutions du cadre législatif, afin d'ajuster sa posture auprès de la personne avec autisme dans l'accompagnement au quotidien	Module 1 : Etat des connaissances (14 h)	Apports théoriques : 12.5 h Contenu détaillé dactylographié avec bibliographie et webographie + Power Point + capsules vidéo Apports pratiques : 1.5 h Témoignage d'une personne avec TSA	Identifier et être en veille sur les évolutions des RBPP de la HAS et des recherches scientifiques dans le champ des TSA, Comprendre le fonctionnement de la personne avec TSA, Mobiliser les savoirs acquis dans les interventions proposées.
	Aménager l'environnement humain et matériel de la personne avec autisme, pour son bien-être en prenant en compte ses particularités sensorielles	Module 4 : aspects sensoriels, sensori-moteurs et santé au quotidien (28 h)	Apports théoriques : 19 h Contenu détaillé dactylographié avec bibliographie et webographie + Power Point + capsules vidéo	Identifier le fonctionnement sensoriel de la personne neurotypique et de la personne avec TSA, Savoir prendre en compte la sensorialité spécifique de la personne avec TSA dans le cadre de la vie quotidienne pour réaliser une intervention bien traitante.
	DC7 Repérer les signes spécifiques d'un problème de santé somatique et d'expression de la douleur de la personne avec autisme, afin de l'orienter vers une personne ressource		Travaux dirigés : 9 h Mise en situation par des ateliers d'immersion sensorielle + capsules vidéo de témoignages, analyse de situation, méthodologie	Repérer les manifestations somatiques et psychologiques d'une altération de la santé de la personne avec TSA, Analyser les signes de modification de l'état de santé de la personne et notamment ses modalités d'expression de la douleur,
	DC5 Apporter des réponses adaptées lors de manifestations lors de "comportements-problèmes" de la personne avec autisme, dans un cadre individuel ou social	Module 5 : Anticipation et gestion des comportements-problèmes (14 h)	Apports théoriques : 3.5 h Contenu détaillé dactylographié avec bibliographie et webographie + Power Point + capsules vidéo Travaux dirigés : 10.5 h Etude et analyse d'un comportement problème repéré en milieu professionnel ou en stage ou en milieu familial avec un outil d'observation et d'analyse fonctionnelle	Savoir définir la notion de comportement et de comportement-problème, Savoir différencier un comportement-problème d'un comportement spécifique de la personne, Identifier les situations à risque par une observation clinique avec des outils recommandés, Analyser les comportements en multidisciplinarité pour accompagner avec cohérence et sécurité la personne avec TSA et son entourage.

Bloc	Domaines de compétences	Intitulés des modules	Modalités pédagogiques	Objectifs visés
2 Comprendre et favoriser le développement de la communication et les interactions sociales de la personne avec TSA au sein des TND (48,5 h)	DC4 Créer les conditions pour favoriser les interactions sociales de la personne avec autisme, en s'appuyant sur les capacités cognitives, sensorielles et relationnelles de celle-ci	Module 2 : Fonctionnement cognitif, interactions sociales et inclusion sociale (28h)	Apports théoriques : 17 h Contenu détaillé dactylographié avec bibliographie et webographie + Power Point + capsules vidéo Travaux dirigés : 4 h Méthodologie, mise en situation Apports pratiques : 7h Jeux de rôle, démonstrations et mise en pratique de la malette pédagogique d'immersion, témoignage d'une personne avec TSA	Identifier les interactions sociales qui posent problème à la personne avec TSA, Réaliser des actions adaptées permettant à la personne avec TSA de comprendre et mettre en œuvre des règles de vie et des codes sociaux Mettre en œuvre des actions et créer des opportunités pour encourager la participation sociale, scolaire ou professionnelle de la personne avec TSA dans des contextes de vie ordinaires et les généraliser en vue de l'inclusion de la personne avec TSA, Prévenir les situations potentielles de conflit entre la personne et son entourage, Actualiser ses connaissances sur le fonctionnement cognitif et les spécificités propres aux personnes avec TSA, Savoir reconnaître les compétences particulières des personnes avec TSA.
	DC2 Communiquer de manière adaptée avec la personne avec autisme en exploitant les différentes dimensions de la communication	Module 3 : Communication (20,5 h)	Apports théoriques : 3.5 h Contenu détaillé dactylographié avec bibliographie et webographie + Power Point + capsules vidéo Travaux dirigés : 10 h Méthodologie, mise en situation par des ateliers de communication, vidéo Apports pratiques : 7 h Jeux de rôle, démonstrations d'outils de communication alternative améliorée et d'outils de scénario sociaux	Adapter son langage et son comportement en fonction des besoins et des réactions de la personne avec TSA, Comprendre et savoir utiliser les outils de communication alternative et augmentative (RBPP de la HAS) permettant de s'adapter aux particularités de la personne avec TSA, Favoriser les échanges en tenant compte des particularités communicatives de la personne avec TSA, Identifier les outils d'évaluation spécifiques à la communication des personnes avec TSA.

Bloc	Domaines de compétences	Intitulés des modules	Modalités pédagogiques	Objectifs visés
3 Elaborer et mettre en œuvre un projet d'accompagnement global avec la personne avec TSA au sein des TND dans son parcours de vie (65.5 H)	DC8 Mobiliser les différentes approches éducatives, comportementales et développementales adaptées, pour apporter des réponses aux besoins de la personne avec autisme	Modules 6 : approches et interventions recommandées; fondements et principales stratégies (13 h)	Apports théoriques : 8 h Contenu détaillé dactylographié avec bibliographie et webographie + Power Point + capsules vidéo Travaux dirigés : 3.5 h Table ronde de professionnels et d'aidants Apports pratiques : 1.5 h Jeux de rôle, vidéo de mise en pratique de stratégies (TEACCH, ABA, DENVER)	Proposer et mettre en œuvre des techniques d'approche éducative et des actions conformes à l'état des connaissances scientifiquement établies et aux RBPP de la HAS, Mettre en adéquation les outils d'intervention et les outils numériques adaptés répondant aux approches développementales et comportementales.
	DC6 Co-construire avec la personne avec autisme, un projet personnalisé d'intervention, adapté à ses souhaits, capacités et particularités, en associant les différentes parties prenantes (familles, proches aidants, professionnels notamment)	Module 7 : Projet personnalisé d'intervention et accompagnement au quotidien (31.5 H)	Apports théoriques : (17.5 h) Contenu détaillé dactylographié avec bibliographie et webographie + Power Point + capsules vidéo Travaux dirigés : (7 h) Table ronde de professionnels et d'aidants, méthodologie, étude de situation	Recueillir et analyser les demandes, les besoins et les intérêts de la personne en s'appuyant sur ses compétences et ses particularités, Identifier et analyser les enjeux de la co-construction du projet personnalisé avec la personne concernée et/ou ses accompagnants. Identifier et prendre en compte les éléments d'évolution nécessaires à l'adaptation du projet personnalisé d'intervention (PPI), Mettre en oeuvre des actions éducatives qui si'inscrivent dans le projet personnalisé global de la personne avec TSA,
	DC10 Mettre en œuvre une action coordonnée avec les différents intervenants afin d'assurer la cohérence et la continuité du parcours de la personne avec autisme		Apports pratiques : (7 h) Témoignages de personnes avec TSA et/ou d'aidant, mise en pratique	Coordonner et assurer la continuité des interventions dans le cadre du projet personnalisé global de la personne avec TSA, Développer et animer les partenariats pour créer une synergie autour du projet personnalisé global de la personne avec TSA tout en garantissant le parcours.
	DC1 Evaluer le fonctionnement cognitif, somatique, sensoriel et social de la personne avec autisme pour adapter l'intervention	Module 8 : Evaluation et fonctionnement global de la personne (21 h)	Apports théoriques : 14 h Contenu détaillé dactylographié avec bibliographie et webographie + Power Point + capsules vidéo Travaux dirigés : 7 h Méthodologie, analyse de situation, analyse de grille d'évaluation	Connaître les principes et les outils d'évaluation Analyser les éléments recueillis à partir des échelles d'outils validés Savoir exploiter les données et les observations quotidiennes pour élaborer le projet personnalisé d'intervention dans une dimension pluridisciplinaire

4.5. La formation pratique

Si besoin du candidat, une formation pratique peut être réalisée au cours d'un stage qui se déroule au sein de structures accompagnant des personnes avec TSA. Il s'agit de réaliser sa séquence de stage auprès d'un public avec TSA différent en âge et/ou de s'initier à des pratiques professionnelles nouvelles, diversifiées et/ou innovantes.

La formation pratique peut se dérouler au sein de la structure employeuse du candidat. Néanmoins pour des raisons pédagogiques, il est fortement recommandé de réaliser cette expérience dans un autre contexte : autre public (enfants/adultes) et/ou autres modalités d'accompagnement. Le projet de formation pratique est co-construit avec le candidat puis est validé par le formateur référent de parcours au cours du premier atelier collectif d'accompagnement à la certification.

4.5.1. Durée de la formation pratique

Selon les résultats du bilan de positionnement, de l'expérience du candidat et de ses besoins pédagogiques, une période de formation pratique de 35 heures ou 70 heures peut lui être proposée en fonction de ses objectifs de stage.

4.5.2. Les objectifs généraux de la formation pratique

Au cours de la formation pratique, la (les) séquence(s) de stage doit-doivent permettre de cibler les objectifs généraux suivants :

- Identifier les différentes structures accueillant des personnes atteintes de TSA ;
- Se confronter à différents dispositifs d'accompagnement ;
- Repérer les ressources mobilisables au sein d'un réseau associatif et/ou professionnel d'un territoire proche ou élargi ;
- Coopérer avec des professionnels ayant des expériences et des approches disciplinaires différentes dans les domaines du repérage, du diagnostic, de l'orientation et de l'accompagnement des personnes atteintes de TSA ;

- S'informer sur les pratiques de repérages précoces, de diagnostic et d'évaluations actualisées ;
- Se former sur les approches éducatives comportementales et développementales,
- Observer l'approche différenciée et spécifique des personnes avec TSA ;
- Analyser les situations contextualisées et les actions mises en œuvre ;
- Appréhender les pratiques d'inclusion sociale et/ou d'inclusion scolaire et/ou professionnelle des personnes atteintes de TSA ;
- Mettre en œuvre des techniques d'observation clinique ;
- S'initier à de nouvelles approches de travail et à des techniques d'accompagnement innovantes conformes aux RBPP de la HAS.

4.5.3. La définition conjointe du projet de formation pratique

Le projet de formation pratique est une référence pour permettre au candidat d'être acteur, de se constituer une expérience analysée et de conduire une observation concrète auprès de personnes avec troubles du spectre de l'autisme.

Afin de rendre ce projet pertinent et de permettre sa réalisation, le candidat tiendra compte du contexte et des spécificités de l'organisme ou des organismes d'accueil.

4.5.4. La recherche de formation pratique

Par son partenariat développé sur l'ensemble des territoires, l'IRTS CA aide le candidat à orienter son choix d'organisme en fonction de son expérience pour lui permettre d'ouvrir son champ de compétences et de connaissances.

En effet, depuis 1999, l'IRTS CA a construit un réseau de partenaires accueillant et accompagnant des personnes avec TSA pouvant recevoir des candidats en formation pratique. A partir de ce réseau, une liste non exhaustive des organismes d'accueil en formation pratique est dressée par l'IRTS CA.

Quelques exemples d'organismes d'accueil en stage pouvant être sollicités en parcours de formation préparatoire à la certification UNAFORIS :

- Une équipe pluridisciplinaire de diagnostic Autisme pour enfants
- Un centre de ressources autisme (CRA)
- Un acteur de 2^{ème} ligne en charge des bilans et des interventions précoces en lien avec une plateforme de coordination et d'orientation TND (CAMSP, CMP)
- Un pôle de compétences et de prestations externalisées
- Une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) TSA avec un Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) TSA rattaché,
- Un SESSAD spécialisé dans l'accompagnement des enfants avec TSA
- Une Unité d'enseignement maternel autisme (UEMA), une unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) ou un dispositif d'auto-régulation (DAR),
- Une équipe mobile d'appui à la scolarisation (EMAS),
- Un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) pour personnes avec TSA
- Un Groupement d'Entraide Mutuelle Autisme (GEM autisme),
- Un dispositif d'emploi accompagné,
- Un foyer d'accueil médicalisé pour adultes avec TSA (FAMA)
- Une Maison d'accueil spécialisée (MAS),
- Un Institut médico-éducatif (IME),
- Un Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT).

4.5.5. La convention de formation pratique

La formation pratique fait systématiquement l'objet :

- D'une convention tripartite entre le candidat, l'organisme d'accueil concerné par la séquence de stage et l'IRTS CA

Ou

- D'une convention quadripartite entre le candidat, l'organisme d'accueil concerné par la séquence de stage, l'employeur si le candidat est salarié et l'IRTS CA

Les conventions devront être dûment remplies et signées par l'ensemble des parties avant le départ en formation pratique, au minimum une semaine avant le début de la séquence de stage.

Le schéma ci-dessous récapitule l'organisation de la formation pratique conforme aux RBPP de la HAS :

Intitulé du module	Modalités pédagogiques	Objectifs visés
<p>Module 9: Formation pratique (0h, 35h ou 70 h selon le profil du candidat et son parcours préparatoire)</p>	<p>Apports pratiques : 0h, 35h ou 70 h Transmission des livrets d'accueil IRTS CA et formation préparatoire à la certification UNAFORIS Transmission des référentiels (compétences, formation et certification) Bilans intermédiaire et final du parcours de formation préparatoire à la certification UNAFORIS Immersion en stage au sein d'un ou plusieurs organismes accueillant et/ou accompagnant des personnes avec TSA</p>	<p>Identifier les différentes structures accueillant des personnes atteintes de TSA, Se confronter à différents dispositifs d'accompagnement, Repérer les ressources mobilisables au sein d'un réseau associatif et/ou professionnel d'un territoire proche ou élargi, Coopérer avec des professionnels ayant des expériences et des approches disciplinaires différentes conduites dans les domaines du repérage, du diagnostic, de l'orientation et de l'accompagnement des personnes atteintes de TSA, S'informer sur les pratiques de repérages précoces, de diagnostic et d'évaluations actualisées. Se former sur les approches éducatives comportementales et développementales, Observer l'approche différenciée et spécifique des personnes avec TSA, Analyser les situations contextualisées et les actions mises en œuvre, Appréhender les pratiques d'inclusion sociale et/ou d'inclusion scolaire et/ou professionnelle des personnes atteintes de TSA, Mettre en œuvre des techniques d'observation clinique, S'initier à de nouvelles approches de travail et à des techniques d'accompagnement innovantes conformes aux RBPP de la HAS.</p>

4.5.6. Programmation prévisionnelle de la formation théorique : blocs, DC, modules, contenus et intervenants

Ci-dessous, le programme type pour une session complète de parcours de formation préparatoire. Le calendrier est associé et identique à celui de la formation au CNIA.

		Blocs de compétences
BLOC 1	Comprendre et accompagner le fonctionnement global de la personne avec TSA au sein des TND	DC3 DC5 DC7 DC9
BLOC 2	Comprendre et favoriser le développement de la communication et les interactions sociales de la personne avec TSA au sein des TND	DC2 DC4
BLOC 3	Elaborer et mettre en œuvre un projet d'accompagnement personnalisé et global avec la personne avec TSA au sein des TND dans son parcours de vie	DC1 DC6 DC8 DC10
DC1	Evaluer le fonctionnement cognitif, somatique, sensoriel et social de la personne avec autisme pour adapter l'intervention	
DC2	Communiquer de manière adaptée avec la personne avec autisme, en exploitant les différentes dimensions de la communication	
DC3	Aménager l'environnement humain et matériel de la personne avec autisme, pour son bien-être, en prenant en compte ses particularités sensorielles	
DC4	Créer les conditions pour favoriser les interactions sociales de la personne avec autisme, en s'appuyant sur les capacités cognitives, sensorielles et relationnelles de celle-ci.	
DC5	Apporter des réponses adaptées lors de manifestations de "comportements-problèmes" de la personne avec autisme, dans un cadre individuel ou social.	
DC6	Co-construire avec la personne avec autisme, un projet personnalisé d'intervention, adapté à ses souhaits, capacités et particularités, en associant les différentes parties-prenantes (famille, proche-aidants, professionnels notamment).	
DC7	Repérer les signes spécifiques d'un problème de santé somatique et d'expression de la douleur de la personne avec autisme, afin de l'orienter vers une personne ressource.	
DC8	Mobiliser les différentes approches éducatives, comportementales et développementales adaptées pour apporter des réponses aux besoins de la personne avec autisme.	
DC9	Réaliser une veille concernant les ressources, les informations scientifiques et les évolutions du cadre législatif, afin d'ajuster sa posture auprès de la personne avec autisme, dans l'accompagnement au quotidien.	
DC10	Mettre en œuvre une action coordonnée avec les différents intervenants afin d'assurer la cohérence et la continuité du parcours de la personne avec autisme.	

BLOC	DC	MODULE	Contenus de la formation préparatoire à la certification UNAFORIS " Intervenir auprès des personnes avec TSA "	Intervenants
1	DC9	module 1 (14h)	<p>Evolution des connaissances et de la recherche. Etat des connaissances scientifiques. Critères de pertinence de l'information.</p> <p>Classifications (Classification Internationale des Maladies (CIM), Diagnostic and Statistical Manuel of Mental Disorders (DSM)) et leurs évolutions. Prévalence.</p> <p>Etiologie : hypothèses scientifiques en cours (génétiques, neurochimiques, neuro-anatomiques), recherches scientifiques en cours. Recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité en Santé (HAS) ; présentation générale des interventions recommandées.</p> <p>Diagnostic : acteurs, modalités, outils (enfants et adultes).</p> <p>Evaluation du fonctionnement de la personne : principes, principaux outils et échelles validés, liens avec le projet personnalisé d'intervention et les accompagnements au quotidien.</p> <p><u>Sémiologie</u> :</p> <p>a. Spécificités cognitives d'une personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme : processus de généralisation, mentalisation, cohérence centrale, théorie de l'esprit, les fonctions exécutives, la régulation, la mémoire ; b. Spécificités de la communication/socialisation : interaction sociale, attention conjointe, imitation, langage ; c. Spécificité au plan émotionnel.</p> <p>La Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement.</p>	Médecin / neuropsychologue + Témoin (personne avec TSA et proche aidant) (3,5h)
2	DC4	module 2 (28h)	<p>Spécificités de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme dans ses interactions sociales : attention conjointe, perception de la voix humaine, prosodie, motricité sociale, cohérence centrale, imitation, etc.</p> <p>Particularités du fonctionnement cognitif : troubles des fonctions exécutives, adaptation aux changements, généralisation des apprentissages, etc.</p> <p>Compétences particulières des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme.</p> <p>Modes d'actions professionnels : outils, évaluation, acteurs (par exemple : entraînements aux habiletés sociales, recours aux scénarii sociaux, généralisation des apprentissages dans différents contextes, principes du job coaching, points clefs des aménagements pédagogiques, élaboration des schémas des actions possibles, etc.).</p> <p>Accompagnement vers l'emploi.</p>	Intervenants + Témoin (personne avec TSA et proche aidant)
2	DC2	module 3 (20,5h)	<p>Rappels relatifs au développement du langage et de la communication chez la personne non atteinte de troubles du spectre de l'autisme (verbale ou non verbale, fonctionnelle ou non fonctionnelle), les différents niveaux et aptitudes essentiels à la communication (expressive et réceptive).</p> <p>Spécificités des troubles du langage et de la communication chez la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme (élocution, stimulation sensorielle trop importante ou trop variée, etc.).</p> <p>Différents systèmes et outils de communication adaptés aux niveaux et modalités de communication des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme : procédures de travail des compétences communicationnelles, stratégies d'enseignement adaptées pour les promouvoir (notamment les stratégies visuelles), intégration de ces compétences aux activités quotidiennes.</p> <p>Outils d'évaluation des compétences en communication.</p>	Intervenants

BLOC	DC	MODULE	Contenus de la formation préparatoire à la certification UNAFORIS " Intervenir auprès des personnes avec TSA "	Intervenants
1	DC3 DC7	module 4 (28h)	<p>Rappels relatifs à la perception, au traitement et à l'intégration de l'information sensorielle, les étapes de traitement de l'information sensorielle chez la personne non atteinte de troubles du spectre de l'autisme.</p> <p>Spécificités des troubles sensoriels (hyper/hypo sensibilité, tactile, auditive, kinesthésie, goût, odorat, la fluctuation de l'hyper/hypo sensibilité, difficulté à gérer plusieurs informations sensorielles parallèles, discontinuité, cohérence centrale, etc.) et sensori-moteurs chez la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme.</p> <p>Outils d'évaluation des aspects sensori-moteurs.</p> <p>Conséquences des particularités sensorielles de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme sur le quotidien, les apprentissages et la socialisation (vie en groupe, apprentissages, etc.).</p> <p>Aménagements de l'environnement physique et social.</p> <p>Etapes de la vie et périodes de transition (adolescence, vieillissement).</p> <p>Santé : comorbidités fréquentes et santé au quotidien.</p> <p>Suivi de la santé et actions spécifiques de prévention.</p> <p>Modes d'expression de la douleur.</p> <p>Enjeux de l'approche somatique.</p>	Médecin /neuropsychologue (3,5h) Intervenants
1	DC5	module 5 (14h)	<p>Définition du comportement problème.</p> <p>Observations et évaluations, analyse fonctionnelle.</p> <p>Prévention et anticipation.</p> <p>Techniques et procédures : renforcement des comportements socialement adaptés, extinction d'un comportement inadapté, retrait d'attention, etc.</p> <p>Evaluation de l'action.</p>	Intervenants
3	DC8	module 6 (13h)	<p>Fondements et caractéristiques des interventions éducatives, comportementales et développementales recommandées.</p> <p>Interventions personnalisées, globales et coordonnées : repères éthiques, liens entre évaluation du fonctionnement et du développement avec les interventions éducatives, dimension inclusive, co-élaboration avec la personne et la famille (ou le représentant légal).</p> <p>Liens et articulations possibles entre les différentes approches et techniques.</p> <p>Dimension pluri disciplinaire des interventions.</p>	Intervenant + <u>Table ronde</u> (3,5h) : 4 intervenants dont aidant familial / proche aidant)

BLOC	DC	MODULE	Contenus de la formation préparatoire à la certification UNAFORIS " Intervenir auprès des personnes avec TSA"	Intervenants
3	DC6 DC10	module 7 (31,5h)	<p>Rappels relatifs à la définition et les objectifs du projet personnalisé d'intervention (PPI). Particularités du PPI pour une personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme. Enjeux de l'évaluation régulière dans le cadre de l'élaboration du PPI. Rôle des évaluations systématiques et informelles du fonctionnement dans l'évolution et la régulation du PPI. Eléments à prendre en compte de manière particulière pour une personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme en vue de la construction et évolution du PPI (communication, socialisation, îlots d'intérêts, compétences émergentes, particularités comportementales, développement émotionnel, autonomie dans la vie quotidienne, gestion du temps libre et des loisirs). Généralisation des acquis dans différents contextes et lieux de vie. Enjeux et outils du continuum de l'intervention quels que soit le lieu et les acteurs. Environnement matériel et impacts sur l'accompagnement au quotidien. Co-construction et mise en œuvre du PPI avec les familles.</p>	<p>Intervenants + Témoïn (aidant familial / proche aidant) (2h) <u>Table ronde (3,5h) :</u> 4 Témoins (aidant familial, proche aidant, Education nationale, secteur sanitaire) + coordinatrice de la formation au CNIA + 1 intervenant</p>
3	DC1	module 8 (21h)	<p>Enjeux, définition, objectifs, analyse et modalités de prise en compte des domaines à évaluer. Principes et outils de référence pour l'évaluation (PEP-3, CARS, ECA, VINELAND, ...). Lien entre évaluation régulière et projet personnalisé d'intervention.</p>	<p>Coordinatrice de la formation CNIA (7h) + Intervenants+</p>
module 9 (0h, 35h ou 70 h)			<p>Initiation, mise en œuvre/ou perfectionnement de nouvelles approches de travail et de techniques d'accompagnement innovantes conformes aux RBPP de la HAS</p>	
Ateliers d'accompagnement à la certification et Entretiens individuels (20,5h)			<p>Construction d'une posture éthique adaptée à l'intervention auprès d'une personne avec TSA Construction du projet de formation pratique avec des objectifs personnalisés Recherches de terrain/s de formation pratique en fonction des objectifs prédéfinis Méthodologie du dossier de pratique professionnelle Entraînements oraux à la certification</p>	<p>Formateurs référents de parcours de l'IRTS CA (coordinatrice de la formation et formatrice)</p>

5. L'évaluation des compétences par la certification

5.1. Principes généraux de la certification par l'UNAFORIS

« L'UNAFORIS en tant qu'organisme certificateur et personne morale est responsable exclusif en matière de décision d'octroi de ses certifications. L'UNAFORIS garantit la conception, la mise en œuvre des certifications et le respect des engagements enregistrés aux répertoires. Les intitulés des certifications relèvent de la responsabilité de l'UNAFORIS, ces intitulés font l'objet de dépôt aux répertoires et doivent être utilisés par les membres de l'UNAFORIS ». ²⁵

L'IRTS CA en tant qu'adhérent de l'UNAFORIS et signataire de la convention relative à ce certificat, prépare les candidats à la certification au cours d'un parcours de formation préparatoire personnalisé, veille à ce que chaque candidat remplisse les critères d'éligibilité à la certification puis présente le candidat à la Cellule de Certification de Compétences UNAFORIS (CCCU) pour la certification. Pour pouvoir contribuer à la certification UNAFORIS, l'IRTS CA a obligation d'être labellisé Qualiopi. Le label a été obtenu par l'IRTS CA en avril 2021.

Les coûts de la certification sont indépendants des coûts de la formation préparatoire. Conventionnellement, ils sont déterminés par l'UNAFORIS, selon un forfait de 640 €. Ce montant est intégralement reversé à l'UNAFORIS au moment de l'inscription à la certification.

5.2. Modalités et principes qualité de la mise en œuvre de la certification UNAFORIS

Afin de mettre en place la préparation des actions de certification, l'UNAFORIS a remis à l'IRTS CA un « kit certification » au sein duquel l'ensemble des annexes utiles, l'assurance qualité et chaque étape du processus de certification sont déclinés :

Etape 1 : Rappel

Etape 2 : Le positionnement et la préparation à la certification

Etape 3 : Mobilisation des membres d'un jury

Etape 4 : Organisation et déroulement d'une session de certification

²⁵ Source : Manuel des références qualité des certifications de compétences UNAFORIS, mise à jour Février 2021, p4.

Etape 5 : Transmission des résultats à un candidat

Etape 6 : Gestion financière

L'IRTS CA présente le candidat à la certification en renseignant puis en adressant le « dossier d'inscription à la certification » à la CCCU. En amont, l'IRTS CA veille à ce que le candidat remplisse « les critères d'éligibilité à la certification prévus dans les référentiels et/ou dans les règlements des épreuves de certifications déposés aux répertoires »²⁶.

Après réception des dossiers, la CCCU adresse une convocation écrite et dématérialisée aux candidats précisant la date, l'horaire et le lieu pour qu'ils se présentent à la soutenance orale de leur « Dossier Pratiques Professionnelles ». En retour de cette convocation, chaque candidat confirme par écrit ou en version dématérialisée, sa présence aux épreuves. En cas d'absence d'un candidat aux épreuves, ce dernier fait une demande écrite motivée et justifiée demandant sa re-convocation à une nouvelle session de certification, sans surcoût.

La CCCU réalise le calendrier national des certifications et « constitue les jurys de certification dans le respect :

- Des référentiels de certification et compétences à évaluer, déposés aux répertoires,
- Du profil de jury établi en fonction des compétences à évaluer,
- Des calendriers et zones géographiques sollicités. »²⁷.

L'IRTS CA et l'UNAFORIS s'engagent à ce que les jurés n'aient pas eu ou n'aient pas de contact direct avec les candidats présentés à la certification au sein de leur jury. L'IRTS propose une liste de jurys en capacité de réaliser l'évaluation des candidats à la certification. C'est la CCCU qui valide cette pré-sélection, se charge de former et de convoquer les jurys à la certification.

En amont de la certification lorsque les jurys sont identifiés, la CCCU organise des sessions de formation à leur destination afin que leur soit rappelé leur rôle, les compétences à évaluer et les règles d'organisation des épreuves. La formation des jurys a aussi pour vocation à

²⁶ Source : Manuel des références qualité des certifications de compétences UNAFORIS : mise à jour Février 2021, p8.

²⁷ Source : Manuel des références qualité des certifications de compétences UNAFORIS : mise à jour Février 2021, p9.

harmoniser les modalités d'évaluation et des critères observés, mais aussi de transmettre les modalités de retour des résultats à la CCCU.

5.3. La préparation à la certification

Dès le bilan de positionnement, la question du processus de certification est abordée avec les candidats. La certification est présentée et commentée aux candidats par le responsable de la formation et les formateurs référents de parcours de l'IRTS CA tout au long de leur parcours de formation préparatoire. L'ensemble des documents inhérents à la préparation à la certification puis aux épreuves d'évaluation des compétences est transmis aux candidats, à savoir :

- Le **référentiel de compétences et d'évaluation** ²⁸
- La **fiche de renseignement et de positionnement** ²⁹
- La trame du « **Dossier Pratiques Professionnelles** » ³⁰ (DPP) incluant :
 - Une déclaration sur l'honneur de non-plagiat
 - Un sommaire type et une charte graphique à suivre et à respecter
- Le **règlement des épreuves de certification** ³¹

Pour permettre aux candidats d'être préparés à la certification, deux types d'accompagnement sont dispensés par l'IRTS CA tout au long du parcours de formation préparatoire, à savoir :

- Au cours des **ateliers collectifs d'accompagnement à la certification (10,50 heures)**

Lors des temps collectifs en sous-groupe, il s'agit d'amener les candidats à :

- Acquérir la méthodologie nécessaire à l'écriture et à la structuration de leur « Dossier Pratiques Professionnelles » présenté à la soutenance orale ;
- Se préparer aux épreuves d'évaluation des compétences.

- Au cours de **l'accompagnement individuel**

Cet accompagnement individuel vise les mêmes objectifs d'accompagnement à la certification que les ateliers collectifs. Le candidat dispose d'un **forfait de dix heures** d'accompagnement avec le formateur référent de parcours de l'IRTS CA.

²⁸ Voir Annexe 2

²⁹ Voir Annexe 8

³⁰ Voir Annexe 10 : annexe UNAFORIS DPP-CCU-Version – Avril 2021

³¹ Voir Annexe 4

5.4. Prérequis à l'épreuve de certification

Conformément au règlement des épreuves de certification « Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme », le candidat devra intégrer à son **dossier de présentation à la certification** :

- La **preuve argumentée d'une expérience professionnelle ou autre**, conforme à celle précisée pour la cible : accompagner ou avoir accompagné depuis moins d'un an, un ou des personnes avec autisme (expérience acquise ou à acquérir via un stage préalable),
- Tout **élément de positionnement et de description de son parcours** au regard des compétences à certifier, que ce soit par des formations, des résultats de tests antérieurs ou tout autre élément contribuant à l'identification de compétences acquises, si possible et en particulier au regard des recommandations de la Haute Autorité de Santé,
- Le « Dossier Pratiques Professionnelles » anonymisé que le candidat remet à l'IRTS CA dans les délais impartis, soit **au plus tard six semaines** avant l'épreuve orale de certification.

L'UNAFORIS ne peut programmer le passage du candidat à un jury de certification, qu'à condition d'avoir reçu le dossier comprenant l'ensemble de ces éléments et l'instruit pour vérifier l'éligibilité du candidat au passage devant le jury.

Seul le « Dossier Pratiques Professionnelles » est transmis au jury de sélection, pour l'épreuve d'évaluation de l'écrit et pour préparer le passage de l'épreuve orale.

5.5. Le règlement des épreuves de certification

L'ensemble des informations relatives aux modalités d'évaluation des compétences sont regroupées dans le règlement des épreuves de certification UNAFORIS « Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme »³².

³² Voir annexe 4

L'IRTS CA met ce règlement à disposition des candidats. L'UNAFORIS se charge de communiquer ce règlement aux jurys qui auront au préalable reçu une formation à leur rôle et au déroulement des épreuves. Cette formation est dispensée par la Cellule de Certification des Compétences UNAFORIS (CCCU).

Le règlement des épreuves de certification reprend l'ensemble des éléments suivants :

- Les cibles visées par la certification,
- Les prérequis à l'épreuve de certification,
- Les compétences à valider pour obtenir la certification,
- Les épreuves de la certification,
- Les conditions de validation de la certification,
- Les éléments devant figurer dans le dossier de présentation du candidat,
- Les délais de présentation aux épreuves,
- La composition du jury,
- Les modalités de sélection des membres du jury,
- Les responsabilités de chaque membre de jury,
- Les responsabilités de l'IRTS CA,
- Les responsabilités de l'UNAFORIS,
- La communication de la décision du jury,
- Le traitement des dysfonctionnements et incidents qualité.

5.6. Les indicateurs de compétences

Pour chacun des domaines de compétences visés par la certification, les indicateurs de compétences sont regroupés dans le tableau ci-dessous et mis en lien avec les modules proposés par l'IRTS CA :

Compétences attendus	activités/ indicateurs de compétences	Modules
1. Evaluer le fonctionnement cognitif, somatique, sensoriel et social de la personne avec autisme pour adapter l'intervention	Identifier les différents domaines de fonctionnement d'une personne avec autisme.	Module 8
	Identifier les principes et les modalités de l'évaluation des fonctionnements d'une personne avec autisme.	
	Choisir les outils adaptés à la situation pour l'évaluation des fonctionnements d'une personne avec autisme.	
	Utiliser des échelles et outils validés par les RBPP.	
	Contribuer à l'évaluation des fonctionnements d'une personne avec autisme selon son champ d'intervention	
2. Communiquer de manière adaptée avec la personne avec autisme, en exploitant les différentes dimensions de la communication	Exploiter les informations issues de l'évaluation des fonctionnements d'une personne avec autisme pour prendre en compte ses particularités en matière de communication.	Module 3
	Mobiliser des modalités de communication alternative ou augmentative pour adapter sa communication aux particularités d'une personne avec autisme.	
	Mettre en place au quotidien des outils de communication adaptés à une personne avec autisme dont des outils numériques éventuellement.	
	Evaluer l'impact des outils sur la communication et modifier les approches de communication en fonction des résultats constatés.	
3. Aménager l'environnement humain et matériel de la personne avec autisme, pour son bien-être, en prenant en compte ses particularités sensorielles	Identifier les caractéristiques sensorielles d'une personne avec autisme et repérer ses besoins spécifiques dans l'objectif d'un aménagement de son environnement humain et matériel.	Module 4 (3)
	Organiser l'environnement humain (le cadre de vie) de la personne avec autisme.	
	Aménager l'environnement matériel d'une personne avec l'autisme.	
	Faire le suivi d'un aménagement et en évaluer les impacts à des fins de réajustement.	
	Adapter sa posture et ses modes d'action, lors de ses interventions auprès d'une personne avec autisme.	
4. Créer les conditions pour favoriser les interactions sociales de la personne avec autisme, en s'appuyant sur les capacités cognitives, sensorielles et relationnelles de celle-ci.	Repérer les caractéristiques de fonctionnement des personnes avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA) en situation d'interaction sociale.	Module 2
	Mettre en œuvre avec la personne des actions adaptées et des outils de progrès pour favoriser les interactions sociales.	
5. Apporter des réponses adaptées lors de manifestations de "comportements-problèmes" de la personne avec autisme, dans un cadre individuel ou social.	Identifier les signes liés à un comportement problème de la personne.	Module 5
	Repérer dans le quotidien de la personne les éléments qui pourraient générer des "comportements-problèmes".	
	Appliquer des protocoles et des procédures de gestion des "comportements-problèmes" en les adaptant au comportement observé, à la personne, et à son projet individualisé.	
	Recueillir les observations des intervenants et partager les observations réalisées.	
	Evaluer l'application des protocoles et des procédures au regard de la prévention des comportements-problèmes?	

Compétences attendus	activités/ indicateurs de compétences	Modules
6. Co-construire avec la personne avec autisme, un projet personnalisé d'intervention, adapté à ses souhaits, capacités et particularités, en associant les différentes parties-prenantes (famille, proche-aidants, professionnels notamment).	<p>Faire participer la personne avec autisme à la construction de son projet, à partir de ses demandes, ses besoins et ses intérêts.</p> <p>Recueillir auprès de la famille et des autres interlocuteurs des données nécessaires à l'élaboration du projet personnalisé.</p> <p>Formuler des propositions d'intervention avec des objectifs de mise en œuvre conformes aux souhaits, capacités et particularités de la personne avec autisme.</p> <p>Contribuer à l'évaluation et l'ajustement continu du projet personnalisé d'intervention.</p>	Module 7
7. Repérer les signes spécifiques d'un problème de santé somatique et d'expression de la douleur de la personne avec autisme, afin de l'orienter vers une personne ressource.	<p>Mettre en œuvre une observation quotidienne pour repérer les manifestations somatiques et psychologiques d'une altération de la santé de la personne.</p> <p>Repérer des changements de comportements susceptibles d'évoquer un problème de santé Investiguer pour rechercher un lien entre comportements problèmes et problème de santé et de douleur.</p> <p>Identifier les modalités d'expression de la douleur propres à la personne et utiliser des échelles d'évaluation de la douleur qui lui sont adaptées.</p> <p>Orienter vers une personne ressource en formulant des hypothèses sur les explorations somatiques et s'assurer de la prise de relais dans le traitement du problème de santé</p>	Module 4 (1j)
8. Mobiliser les différentes approches éducatives, comportementales et développementales adaptées pour apporter des réponses aux besoins de la personne avec autisme.	<p>Mettre en œuvre des approches éducatives, comportementales et développementales conformes et aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles, pour l'intervention auprès des personnes avec autisme.</p> <p>Mettre en œuvre des interventions en s'appuyant sur les intérêts et intérêts restreints de la personne et sur les résultats des évaluations de fonctionnement.</p>	Module 6
9. Réaliser une veille concernant les ressources, les informations scientifiques et les évolutions du cadre législatif, afin d'ajuster sa posture auprès de la personne avec autisme, dans l'accompagnement au quotidien.	<p>Identifier les ressources et les lieux pertinents d'information sur son territoire.</p> <p>Identifier les ressources bibliographiques et/ou sitographiques fiables.</p> <p>Rechercher et analyser des informations récentes et actualisées concernant l'intervention auprès des personnes avec TSA.</p> <p>Repérer les recommandations de bonnes pratiques et leur évolution.</p>	Module 1
10. Mettre en œuvre une action coordonnée avec les différents intervenants afin d'assurer la cohérence et la continuité du parcours de la personne avec autisme.	<p>Identifier les situations de rupture ou à risque de rupture et les périodes charnières.</p> <p>Animer un réseau d'intervenants et de partenaires identifiés en les mobilisant dans le cadre du projet individualisé pour assurer la continuité du parcours de la personne.</p> <p>Mettre en œuvre des méthodes visant à soutenir la participation de la personne avec autisme à l'élaboration et au suivi de son parcours au sein du réseau.</p>	Module 7

5.7. Les épreuves de la certification

Les épreuves de la certification sont organisées selon deux modalités complémentaires :

- **Epreuve 1 (E1)** : « Un « Dossier Pratiques Professionnelles » de 10 à 15 pages démontrant l'acquisition des 10 compétences, »
- **Epreuve 2 (E2)** : « Une soutenance orale du « Dossier Pratiques Professionnelles » d'une durée de 45 minutes »³³.

5.7.1. Le « Dossier Pratiques Professionnelles » (E1).

Conformément au kit de certification UNAFORIS (version de juin 2021), un « **Dossier Pratiques Professionnelles** » est présenté par le candidat à un jury lors de l'épreuve orale.

Au plus tard six semaines avant l'épreuve de certification, le candidat remet son dossier à l'IRTS CA, par voie électronique en version numérique format PDF et en version papier (2 exemplaires).

Ce « Dossier Pratiques Professionnelles » doit comprendre 10 à 15 pages, hors annexes et bibliographie :

- La déclaration sur l'honneur de non-plagiat,
- Un sommaire,
- Une introduction,
- Le descriptif de Pratiques Professionnelles,
- Une conclusion,
- Une bibliographie,
- Une liste des annexes et des annexes (**non obligatoires et jusqu'à 15 pages maximum**).

Pour la mise en forme de son dossier, le candidat doit aussi utiliser la police de caractère « Times New Roman » ou « Arial 12 », un interligne 1 et des marges standards.

La trame de ce dossier est fournie par l'UNAFORIS³⁴.

³³ Voir Annexe 4

³⁴ Voir Annexe 11 : annexe UNAFORIS 2-A4 – trame du Dossier Pratiques Professionnelles

Le contenu du dossier porte sur « la présentation et l'analyse d'une situation vécue d'accompagnement d'une personne avec autisme. Ce dossier sera évalué en tant que tel par le jury. Il comprend à minima les éléments suivants (attendus nommés dans le référentiel de compétences) :

- Le contexte de l'intervention,
- La présentation de la personne accompagnée,
- Le projet personnalisé de cette dernière,
- Les modalités d'intervention. »³⁵

Le candidat doit veiller à anonymiser son dossier de sorte que les données soient protégées et que les lieux et les personnes ne soient pas identifiables.

5.7.2. L'épreuve orale (E2).

L'épreuve orale doit permettre au jury de vérifier de l'effectivité des 10 compétences attendues. Au cours de cette épreuve, il s'agit pour le candidat « d'apporter au jury des éléments complémentaires et/ou des éclairages sur son dossier, à partir de son expérience pour consolider et/ou mettre en avant des compétences non présentes ou non évaluables dans le dossier de pratiques professionnelles. »³⁶

Pour cela, au cours d'un entretien de 45 minutes, le candidat :

- Réalise une présentation orale de 10 à 15 minutes en s'appuyant sur la rédaction de son dossier, en expliquant sa démarche et en complétant les éléments présentés dans son dossier,
- Participe à un échange avec le jury en apportant des réponses à ses questionnements durant 30 à 35 minutes.

³⁵ Voir Annexe 4

³⁶ Voir Annexe 4

Le candidat a la possibilité d'illustrer son propos avec des supports visuels de type photographies, Power Point, etc.

5.7.3. La composition du jury

Les membres du jury disposent d'une expertise dans le domaine concerné. Ils sont au nombre de trois parmi les collègues suivants :

- Une personne experte de la méthodologie d'évaluation des compétences. Il peut s'agir d'un professionnel du secteur santé-social, d'un formateur qui n'a pas pris part à la préparation de la certification concernée.
- Un expert en matière d'autisme. Il peut s'agir d'un intervenant sur des thématiques en lien direct avec l'autisme, d'un professionnel qui accompagne des personnes avec autisme.
- Une personne concernée. Il peut s'agir d'une personne avec autisme, d'une personne aidante de l'entourage d'une personne avec autisme.

5.7.4. Les conditions de validation de la certification

La validation de la certification repose sur l'addition des compétences validées dans chacune des épreuves E1 et E2.

Pour obtenir le certificat « Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme », le candidat doit valider les **10 compétences répertoriées dans le référentiel de compétences et d'évaluation de l'UNAFORIS**.

Il n'y a pas de possibilité de validation partielle de la certification.

En cas de non-validation d'une ou plusieurs compétences, le candidat pourra se représenter aux épreuves de certification jusqu'à 3 fois dans un délai de 3 ans après son premier passage à l'épreuve orale. Les modalités d'évaluation restent identiques.

5.7.5. Communication de la décision du jury

Dans un délai de 10 jours ouvrés suivant la tenue du jury, le candidat se voit communiquer le résultat de ses épreuves par l'UNAFORIS.

En **cas de réussite à la certification**, l'UNAFORIS délivre une attestation des compétences obtenues puis transmet au candidat le parchemin dans les 2 mois.

En **cas d'échec à la certification**, l'UNAFORIS transmet au candidat la décision de non-validation et l'informe de ses droits et des modalités dans lesquelles il peut, s'il le souhaite, repasser les épreuves de certification.

Dans le cas d'un litige amené par le candidat, celui-ci doit être justifié par écrit à l'UNAFORIS dans un délai de 6 semaines après la tenue du jury, soit 4 semaines après la notification du résultat.

6. Plan de communication

Afin de diffuser une information accessible et détaillée, l'IRTS CA utilise divers canaux de transmission de l'information et divers outils. Le public peut ainsi s'informer sur l'ensemble des dispositifs de formation proposés, l'actualité et les divers événements organisés par l'IRTS CA.

Sur le sujet des formations continues « Autisme et TSA », les informations sont accessibles selon divers canaux de diffusion :

- **Le portail internet de l'IRTS CA**

<https://irtasca.fr/nos-formations/specialisation/autisme-et-tsa/>

- **La plaquette spécifique du parcours de formation préparatoire à la certification UNAFORIS "Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme"**

L'édition numérique est disponible sur le site internet www.irtasca.fr et version papier

- **La plaquette spécifique de la formation au Certificat national d'intervention en autisme**

L'édition numérique est disponible sur le site internet www.irtasca.fr et version papier

- **Les informations et publications sur les réseaux sociaux**

Linkedin <https://www.linkedin.com/school/irts-champagne-ardenne>

Twitter <https://twitter.com/irtasca>

Facebook <https://www.facebook.com/irtasca/>

- **La communication dans les forums d'information**

Pour l'occasion, la communication est réalisée sur un support « kakemono » spécifique à la formation Autisme et TSA présentée lors du forum.

- **Le livret d'accueil de l'IRTS CA 2021/2022**

L'édition numérique actualisée est disponible sur le site internet www.irtasca.fr

Ce livret est remis à chaque candidat de l'IRTS CA en début de formation, quelle que soit la formation entreprise.

- **La newsletter de l'IRTS CA**

Il s'agit d'une campagne d'information réalisée avec une lettre mensuelle de l'IRTS CA destinée à plus de 3500 contacts (organismes gestionnaires d'ESMS, associations de soutien et d'information aux personnes avec TSA et à leurs aidants, anciens candidats IRTS CA, etc.)

- **Les journées portes ouvertes annuelles (décembre)**

Une campagne d'affichage avec la société JC Decaux est réalisée sur la région Champagne-Ardenne pour diffuser l'information sur cet évènement.

De la publicité est également réalisée dans les médias locaux.

- **La revue Eclairages**

Cette revue trimestrielle publiée par l'IRTS CA gratuite transmise à 1500 personnes se présente comme un espace d'écriture et de publications pour des contributions plurielles (pratiques sociales et professionnelles, recherche...).

7. Projets de l'IRTS CA pour la filière Autisme et TSA de l'IRTS CA

Conscient de l'évolution constante de l'état des connaissances dans le champ des TSA, l'IRTS CA a la volonté d'actualiser et d'améliorer sans cesse son offre de formation à destination de tous les acteurs accompagnant la personne avec TSA.

Ainsi, dans un premier temps, l'IRTS CA a pour ambition de faire cheminer l'ensemble des formations dispensées dans le champ de l'autisme en adéquation avec l'avancée des connaissances et des RBPP de la HAS.

L'IRTS CA projette les actions suivantes :

1. Valider les supports pédagogiques avec les formateurs en comité de suivi pédagogique

Dès à présent, l'IRTS CA propose de créer l'instance de pilotage de la formation au CNIA par la constitution du comité technique et pédagogique. L'enjeu est de réunir l'équipe des formateurs permanents et vacataires pour coordonner la conception des supports d'apprentissage et leurs interventions.

2. Poursuivre le développement de l'équipe pédagogique, du réseau Grand-Est, des sites qualifiants et formaliser des conventions avec ces derniers.

Sur le territoire, l'IRTS CA a déjà entrepris plusieurs contacts avec les acteurs intervenant dans le champ des TSA comme l'Agence Régionale de Santé, le CRA de Champagne Ardenne, l'Association Le Bois l'Abbesse en Haute-Marne, l'AFG Autisme dans l'Aube, le CREA Grand-Est, l'APAMSP en Lorraine, la Permanence du Jard dans la Marne.

Glossaire

- AAPEP : Profil Psycho éducatif pour adolescents et adultes
- ABA : Applied Behavioral Analysis ou analyse appliquée au comportement
- ACPEI : Association Châlonnaise de Parents Et amis de personnes déficientes Intellectuelles
- ADAD : Association Départementale d'Aide familiale à Domicile de l'Aube
- ADAPEI : Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales
- ADOS : Autistim Diagnostic Observation Schedule, ou Echelle d'Observation pour le Diagnostic de l'Autisme
- APIPA : Association de Parents pour l'Intégration des Personnes Atteintes du Syndrome d'Asperger
- AES : Accompagnant Educatif et Social
- AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap
- ANCRA : Association Nationale des Centres de Ressources Autisme (devenu depuis GNCRA)
- ANESM : Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etablissements et Services sociaux et Médico-sociaux (fusionnée depuis dans la HAS)
- ARRFAP : Association Régionale Ressources Formation dans l'Aide aux Personnes
- ARS : Agence Régionale de Santé
- ASH : Adaptation et Scolarisation des élèves Handicapés
- ASS : Assistant de Service Social
- AVS : Auxiliaire de Vie Sociale
- BTA : Brevet Technique Agricole
- CAF : Caisse d'Allocations Familiales
- CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
- CAFDES : Certificat d'Aptitude aux fonctions de Directeur d'Etablissement ou de service d'intervention Sociale
- CCCU: Cellule de Certification de Compétences UNAFORIS
- CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- CEPMP : Centre d'Excellence Para et Médical de Paris

CESAP : Comité d'Études, d'Éducation et de Soins Auprès des Personnes Polyhandicapées

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CIM : Classification Internationale des Maladies

CMP : Centre Médico-Psychologique

CMPP : Centre Médico Psycho-Pédagogique

CNIA : Certificat National d'Intervention en Autisme

CPF : Conseil de Perfectionnement de la Formation

CQFMA : Certificat Qualification Fonctions Moniteur d'Atelier

CRA : Centre Ressources Autisme

CRAIF : Centre Ressources Autisme Ile de France

CREMED : Communication, Recherche, Education en Médecine, Neuropsychologie et Neurosciences

CTP : Comité Technique Pédagogique

CTRA : Comité Technique Régional Autisme

DAR : Dispositif d'Auto-Régulation

DAS/ TSIS : Direction de l'Action Sociale sous-direction du Travail Social et des Institutions Sociales

DE : Diplôme d'Etat

DEIS : Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale

DPP : Dossier Pratiques Professionnelles

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

DSM : Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders (Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux)

EDOF: Espace des organismes de formation

EJE : Educateur de Jeunes Enfants

ES : Educateur Spécialisé

ESAT : Etablissement Spécialisé d'Aide par le Travail

ESMS : Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux

ETS : Educateur Technique Spécialisé

FIR : Fond d'Intervention Régionale

GEM : Groupement d'Entraide Mutuelle

GNCRA : Groupement National des Centres de Ressources Autisme

GRETA : Groupement d'Etablissements

HAS : Haute Autorité de Santé

INSHEA : Institut National Supérieur formation et recherche - Handicap et Enseignements

Adaptés

IRTS : Institut Régional du Travail Social

IRTS CA : Institut Régional du Travail Social de Champagne Ardenne

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

FAMA : Foyer d'Accueil Médicalisé pour adultes Autistes

IME : Institut Médico-Educatif

IMPRO : Institut Médico-Professionnel

JORF : Journal Officiel de la République Française

MA : Moniteur d'Atelier

MAKATON : Programme d'Aide à la Communication et au Langage

MAP : Module d'approfondissement Professionnel

MAS : Maison d'Accueil Médicalisée

MASESH : Mission Académique à la Scolarisation des Elèves en Situation de Handicap

MDPH : Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées

ME : Moniteur Educateur

NITC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

PECS : Picture Exchange Communication System : dispositif de communication par échange d'images

PEP 3: Profil Psycho-Educatif version 3

PCPE : Pôle de Compétences et Prestations Externalisées.

RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles

RSCH: Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations

RH : (service) Ressources Humaines

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie sociale

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

SISS APPEDIA : Service D'intégration Scolaire et Sociale de l'Association de Parents et des Professionnels pour l'Education, le Développement et l'Intégration des Autistes et apparentés
TEACCH : « Treatment and Education of Autistic and related Communication handicapped CHildren » (Traitement et éducation des enfants autistes ou atteints de troubles de la communication associés)

TED : Troubles Envahissants du Développement

TISF : Technicienne de l'Insertion Sociale et Familiale

TND : Trouble du Neuro-développement

TSA : Troubles du Spectre Autistique

TTAP : Profil d'évaluation de la transition vers la vie adulte (remplace l'AAPEP)

UEEA : Unité d'Enseignement Elémentaire Autisme

UEMA : Unité d'Enseignement maternel ou élémentaire Autisme

ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

UNAFORIS : Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale

UPI : Unité Pédagogique d'Intégration (remplacée par les ULIS)

INDEX DES ANNEXES

[Annexe 1](#) : Expérience de l'IRTS CA dans le champ des TSA

[Annexe 2](#) : Référentiel de compétences et d'évaluation « Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme », UNAFORIS, mise à jour février 2021

[Annexe 3](#) : Manuel des références qualité des certifications de compétences UNAFORIS, mise à jour février 2021

[Annexe 4](#) : Règlement des épreuves de certification UNAFORIS, mise à jour février 2021

[Annexe 5](#) : Note d'opportunité UNAFORIS, Avril 2020

[Annexe 6](#) : Annexe UNAFORIS 2-A2 ; Exemple d'attestation d'expérience pour la certification « Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme » (document UNAFORIS RS5291)

[Annexe 7](#) : Tableau de mise adéquation des compétences

[Annexe 8](#) : Annexe UNAFORIS 2-A1 : fiche renseignement & positionnement

[Annexe 9](#) : Questionnaires individuels d'évaluation du parcours de formation préparatoire au certificat UNAFORIS « Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme ».

[Annexe 10](#) : Annexe UNAFORIS DPP-CCU-Version – Avril 2021

[Annexe 11](#) : Annexe UNAFORIS 2 –A4 – Trame du Dossier « Pratiques Professionnelles »

[Annexe 12](#): Organigramme de la filière Autisme et TSA de l'IRTS CA